



S D S F

B I L A N

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES
AUX FAMILLES 2021-2026**

2024



**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES
DE L'ARDÈCHE**



SOMMAIRE

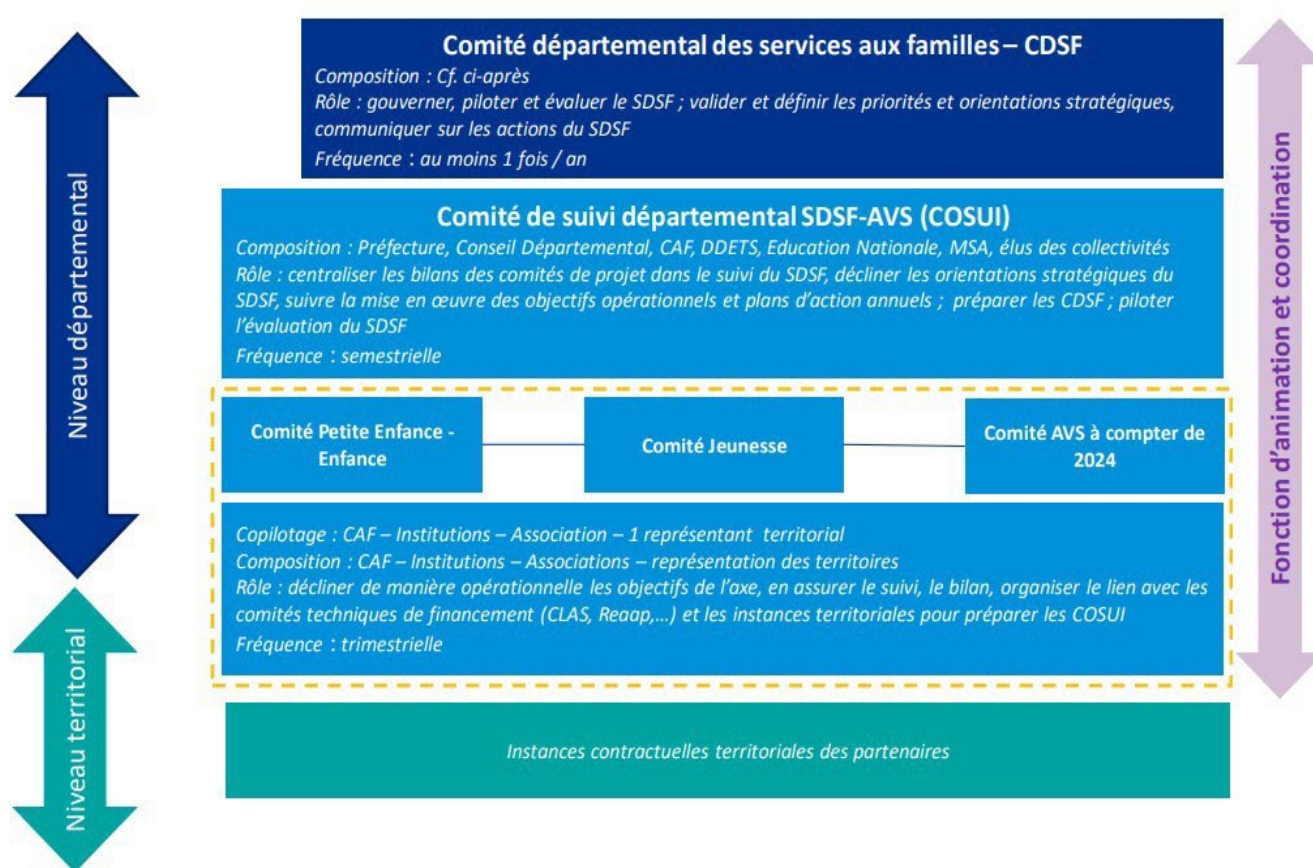
1. Éléments de contexte (indicateur CDSF4).....	2
2. Le SDSF et son suivi d'activité	3
3. Le SDSF : bilan de l'année des 4 axes et orientations du schéma.....	10
4. ANNEXES.....	45

1. Eléments de contexte (indicateur CDSF4)

Le Schéma des Services aux Familles de l'Ardèche (**SDSF**) 2021-2025 a été signé le 08/03/2022 par la Préfecture, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA ; il a été prolongé au 31 décembre 2026 par l'avenant signé le 12/08/2024, avec deux nouveaux signataires : la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale et l'UDAF.

Afin de rénover la gouvernance des SDSF, le Comité Départemental des Services aux Familles (**CDSF**) a été mis en place par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles. Co-présidé par la Préfecture, et trois vice-présidents représentant le Conseil Départemental, l'Association des Maires d'Ardèche et le Président du Conseil d'administration de la CAF, il est composé de 37 membres nommés par arrêté préfectoral ; le département de l'Ardèche a fait le choix de l'élargir aux thématiques de la jeunesse et de l'Animation de la Vie sociale et Animation Locale (**AVSAL**) ce qui le porte à 52 membres (institutions, acteurs et partenaires associatifs, personnes qualifiées, représentants des familles).

Le CDSF, instance décisionnelle, la charge de l'élaboration et du suivi du SDSF. Il est complété d'une instance de pilotage (**COSUI**), de comités thématiques (**Cothem**) et de groupes de travail et commissions.



Le CDSF a installé depuis le dernier trimestre 2022 une fonction de coordination portée par MSA Services Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Ardèche, sous la responsabilité fonctionnelle du secrétariat général assuré par la CAF de l'Ardèche.

2. LE SDSF ET SON SUIVI D'ACTIVITE

2.1. 10 principes qui guident le schéma

Le SDSF s'articule autour de 4 axes, 16 orientations (voir partie 3) et des objectifs opérationnels. Afin de les déployer, les partenaires et signataires du Schéma ont posé 10 principes qui doivent guider leurs actions :

- 1** - La continuité dans le parcours socio-éducatif des enfants et des jeunes ardéchois dans le cadre d'une prise en charge globale dans une logique inclusive et en associant les usagers
- 2** - Une posture « d'aller les vers » les publics
- 3** - L'équité territoriale
- 4** - L'articulation du SDSF avec les autres cadres d'intervention sur le territoire
- 5** - Le soutien des compétences des professionnels
- 6** - Veiller à la mobilisation des moyens adéquats à la réalisation des objectifs
- 7** - La prise en compte des sujets de société transversaux : égalité de genres, la transition écologique, le numérique
- 8** - La promotion de l'innovation et de l'expérimentation
- 9** - La simplification et la lisibilité des actions du schéma
- 10** - L'évaluation en continu du schéma

Les membres du COSUI ont travaillé en 2022 sur une feuille de route qui a permis l'élaboration de 36 fiches action (**FA**) (15 sur la thématique petite enfance-enfance (une fiche action supplémentaire sur le repérage précoce du handicap a été élaborée et validée en 2024), 12 sur la jeunesse et 9 sur la gouvernance). La thématique AVS a été intégrée dans le périmètre du schéma en 2024, et les fiches action seront rédigées en 2025.

2.2. Suivi de l'activité du schéma

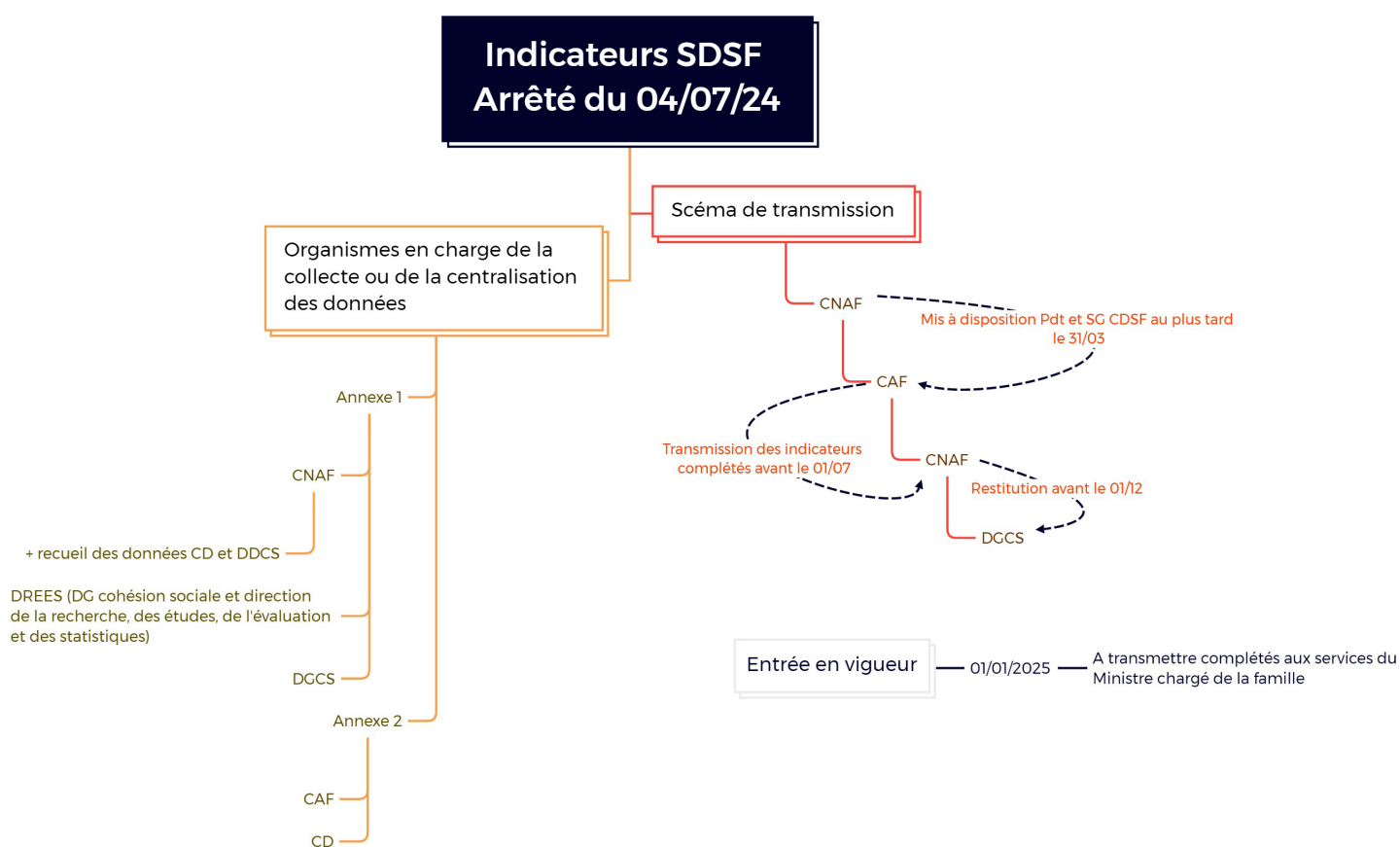
2.2.1. Bilan 2023 et indicateurs

Afin de rendre compte de l'activité du SDSF, les coordinatrices ont élaboré le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024. Le bilan a été présenté le 6 juin 2024 en CDSF et diffusé.

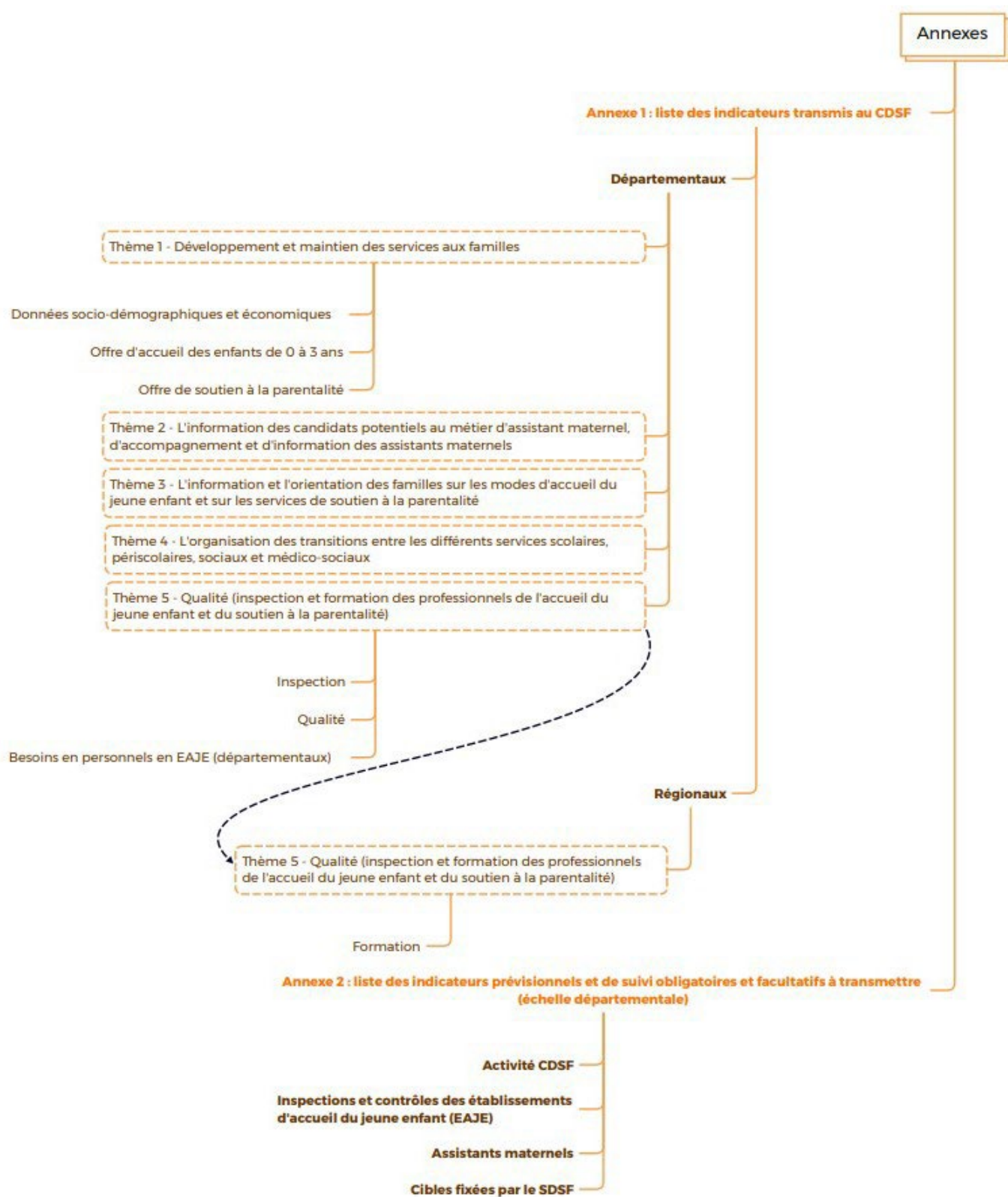
Les indicateurs permettant le suivi des 37 FA ont été complétés le 4 juillet 2024 par des indicateurs nationaux communs à l'ensemble des schémas départementaux et publiés par arrêté ministériel (Annexe 1).

Les indicateurs des FA de la thématique Enfance-Petite Enfance-Parentalité ont été actualisés en lien avec la publication de l'arrêté.

La remontée de ces 80 indicateurs se fait comme suit :



Ils s'organisent autour de **5 thèmes** détaillés en 2 annexes de l'arrêté :



Le bilan 2024 a été structuré pour rendre compte du suivi de l'ensemble de ces indicateurs (Indicateurs complétés : annexe 2).

2.2.2. Réunions des instances et activité du CDSF (indicateurs CDSF 1 et 2)

Le CDSF s'est réuni deux fois en 2024, **les sujets abordés** ont été :

- La présentation du bilan SDSF 2023
- La présentation du bilan du SDAVS et la validation de la composition du cothem AVS
- La présentation du plan jeunesse 2024-2028 du CD
- La présentation des ambitions relatives au déploiement du SPPE
- La présentation de l'observatoire Petite enfance-Enfance-Parentalité
- La diffusion de l'enquête relative au projet de création de places en crèche dédiées aux personnels des 3 fonctions publiques
- L'organisation et la mise en place d'une commission qualité dédiée à l'activité des EAJE
- La présentation de CapParents, Service d'Accompagnement à la Parentalité des Personnes en situation de Handicap (SAPPH). Il permet d'apporter un soutien et un accompagnement à toute personne en situation de handicap, quel qu'il soit (moteur, cognitif, sensoriel, psychique, intellectuel), qui exprime un désir d'enfant ou qui est déjà parent, au travers d'actions très concrètes et d'accompagnements auprès des structures existantes
- La présentation de l'activité des Cothem
- La présentation des premiers résultats du projet lauréat du FIPE
- La présentation de l'AAP AVIP/AVIS porté par le CD
- La mise en place d'un atelier collaboratif sur la thématique de la transformation écologique

Les membres du COSUI se sont retrouvés à trois reprises, tout comme le cothem Petite enfance-Enfance. Les cothem Jeunesse et AVS se sont quant à eux réunis une fois sur l'année écoulée.

Perspectives 2025 :

Suite au départ des coordinatrices en place, **renouveler le poste d'animation et de coordination du schéma**. A l'occasion de ce renouvellement et à la demande des partenaires, la fiche de poste sera ajustée

- **Faire le bilan de la comitologie** déployée depuis le début du schéma
- Préciser le rôle de chaque instances (CDSF, COSUI, cothem), le circuit de prise de décisions et de reporting, le niveau de délégation des membres de chaque instance
- Expérimenter sur les 2 dernières années du schéma une organisation plus opérationnelle **Préparer le renouvellement du schéma** qui se termine fin 2026

2.2.3. Commissions, expérimentations et groupes de travail (indicateurs CDSF 3, 9, 10 et 11 ; TM5_7)

❖ Pénurie et attractivité des métiers de la petite enfance et de l'enfance

Initié en 2023 afin de lutter contre la pénurie et le manque d'attractivité de ces métiers, issu de ce groupe de travail, ont été mises en place en 2024 deux expérimentations :

- **Le déploiement de la VAE inversée** (formations BPJEPS, DJEPS, EJE et auxiliaire de puériculture)
- **L'ouverture (Cf. AAP de la Région)** en septembre 2024 d'une promotion, à l'IFSI de Privas, préparant au diplôme d'auxiliaire de puériculture en alternance avec 6 stagiaires

❖ Perspectives 2025 :

Fin 2024, la CAF s'est portée volontaire pour participer à des travaux régionaux en partenariat avec France Travail afin de faire émerger une ou plusieurs solutions innovantes permettant de lutter contre le manque d'attractivité de ces métiers. Le projet pourrait être incubé en Ardèche.

❖ Ingénierie financière

La commission Ingénierie financière, qui regroupe la DDETSP, la CAF, le CD, la MSA, le SDJES et l'Éducation Nationale, s'est réunie 3 fois en 2024.

Ses objectifs :

- Optimiser et mieux articuler les mécanismes de financement de chacun
- Permettre aux opérateurs d'avoir de la visibilité sur les financements mobilisables

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu sur les suites à donner aux projets non lauréats déposés dans le cadre du FIPE afin d'identifier les financements à mobiliser au bénéfice de leur déploiement.

En périphérie de cette commission, un travail a été conduit sur les conditions de mise en place d'un AAP commun jeunesse entre la CAF, la MSA, le SDJES et le CD.

Perspectives 2025 :

Finaliser les travaux de la Commission Ingénierie financière Lancer l'AAP commun jeunesse

Qualité d'accueil en EAJE

À la suite du rapport de l'IGAS commandé par la ministre des Solidarités et des familles en 2023, une commission avait été créée la même année avec pour objectif d'établir un plan de contrôle de la qualité des établissements accueillant des jeunes enfants.

Elle s'est réunie 2 fois en 2024 afin de formaliser un circuit de partage de l'information entre CAF, Département et DDETSP. Un dossier partagé a été créé à cette occasion regroupant un tableau de suivi des différents plans de contrôle et résultats et une fiche alerte. En 2024, 6 fiches alertes ont été alimentées et classées sans suite.

Il n'y a pas eu en 2024 d'injonctions émises par le CD à des EAJE, ni de fermeture d'établissements décidées par le Président du Conseil Départemental ou ordonnée par la Préfète.

Transition écologique

Conformément aux ambitions du SDSF, « se saisir des nouveaux enjeux de société », un groupe de travail à l'initiative du secrétariat général a été constitué.

Ses ambitions étaient les suivantes

- Accompagner les partenaires en vue de favoriser la réduction de leur empreinte environnementale
- Accompagner les publics dans la transition écologique
- Accompagner la qualité et la diversité de projets éducatifs innovants notamment sur la dimension environnementale

Un travail d'acculturation de l'écosystème existant (cf. cothem, journées départementales, CDSF, collectifs des EAJE et des ALSH, ...) a été initié sur la fin 2024.

Perspectives 2025 :

Aboutir à la définition d'un plan d'action et à la formalisation d'un partenariat avec le coordinateur des acteurs d'éducation à l'environnement.

Expérimenter dans le cadre du fond vert l'accompagnement d'une structure petite enfance sur l'enjeu de végétalisation des espaces éducatifs. Le cas échéant, essayer.

2.2.4. Communication

Création d'une **newsletter** semestrielle de la coordination

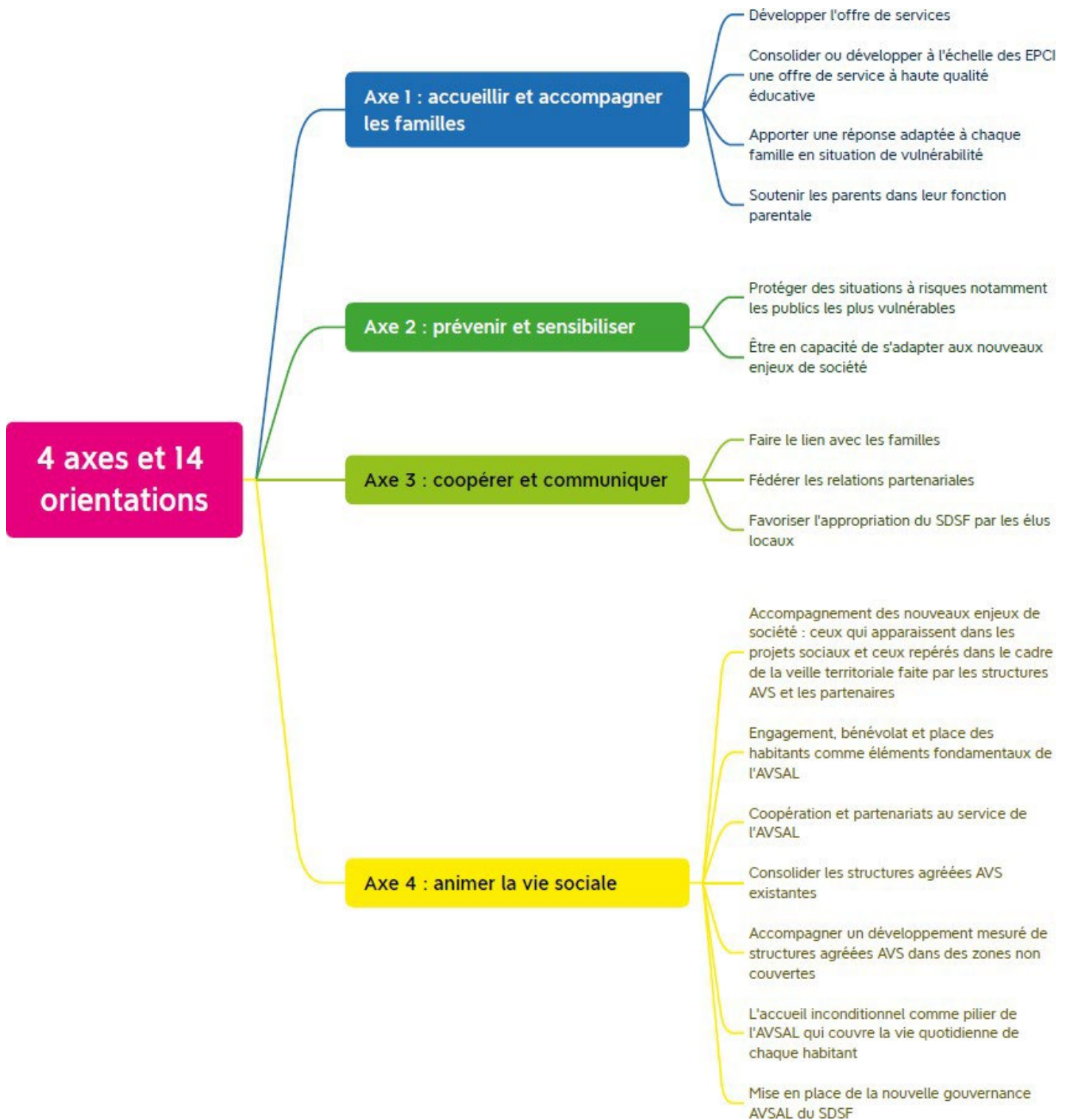
Elle a pour objectif de valoriser et de favoriser l'appropriation des actions conduites dans le cadre de la politique départementale des services aux familles via le SDSF

Une publication en 2024 :



3. Le SDSF : bilan de l'année des 4 axes et orientations du schéma

La feuille de route du schéma qui a pour objectif de développer les services aux familles, favoriser la qualité des projets et la mise en réseau des acteurs s'articule autour de 4 axes et 16 orientations.



3.1. Axe 1 : accueillir et accompagner les familles

Les orientations

- Développer l'offre de services
- Consolider ou développer à l'échelle des EPCI une offre de service à haute qualité éducative
- Apporter une réponse adaptée à chaque famille en situation de vulnérabilité
- Soutenir les parents dans la fonction parentale

Les constats

Forces	Faiblesses
Un bon taux de couverture en Ardèche 62% Un département mieux équipé qu'au national en offre d'accueil petite enfance Un PRH dynamique	Le nombre d'assistant maternel a diminué de 1900 à 1400 depuis 2019. Le constat partagé est une tension au niveau du recrutement et de l'attractivité des métiers liés à la petite enfance ainsi qu'un manque de formation sur le département. Des problématiques de recrutement d'animateurs qualifiés qui obligent à réduire l'offre d'accueil. Les métiers en forte tension, tension qui s'est accentuée depuis la crise sanitaire. Développer les modalités de garde du jeune enfant répondant aux horaires atypiques Trop de familles sont obligées de prévoir une cessation d'activité d'un des deux parents pour garder leurs enfants en situation de handicap
Opportunités	Menaces
Travail en cours par l'ARS avec la CPAM, le Département et la MSA pour rendre attractifs les métiers médicosociaux et les conditions d'accueil.	Les moyens à disposition La tension sur les métiers risque de fragiliser l'accueil des publics fragiles ou en situation de handicap.

3.1.1. Thématique Petite Enfance-Enfance

3.1.1.1. Évolution des données socio-économiques et démographiques

Légende :

- Cibles SDSF en rouge
- [O] : indicateur obligatoire
- [F] : indicateur facultatif

Indicateurs		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
TM1_2	Taux de natalité [O]	7,6%	-9,5%	8,4%	-3,4%	8,7%	3,6%	8,4%
TM1_3	Nombre de naissances (domiciliées) [O]	2 551	-8,0%	2 773	-4,0%	2 890		
TM1_4	Nombre d'enfants de 3 à 11 ans [O]							29 202
TM1_10	Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel [O]			65,2%	5,5%	61,7%	4,6%	59,0%
TM1_11	Nombre total de places offertes par un accueil formel [O]			5 616	4,1%	5 395	0,1%	5 390
TM1_12	Nombre de places offertes par les assistants maternels employés par des particuliers [O]			3 250	5,8%	3 072	-2,9%	3 163
TM1_13	Nombre de places offerte en EAJE PSU [O]	1 533	-0,4%	1 539	4,7%	1 470	2,3%	1 437
TM1_14	Nombre de places PSU décidées en investissement [O]	-		56		ND		ND
TM1_15	Nombre de places en EAJE PAJE [O]			214	18,1%	181	13,6%	159
TM1_16	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PSU [O]	65	0,0%	65	3,2%	63	1,6%	62
TM1_17	Nombre de places EAJE PSU bénéficiant du bonus territoire CTG [O]	1 450	12,0%	1 295		ND		ND
TM1_18	Nombre d'assistants maternels agréés et actives employés par un salarié du particulier-employeur au 31 décembre [O]	955	-2,7%	982	-4,1%	1 024	-3,1%	1 057
TM1_19	Nombre de Maison d'assistant maternel (MAM) [O]			35		ND		ND
TM2_1	Nombre d'AM agréés et actives de plus de 55 ans [O]	281	2,6%	274	-1,4%	278	-3,1%	287
TM2_2	Nombre de demandes			321	5,9%	303	-13,2%	349

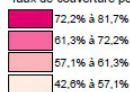
	d'agrément d'AM au cours de l'année [O]							
TM2_3	Nombre de 1ères demandes d'agrément [O]			108	5, 9%	102	22, 9%	83
TM2_4	Nombre d'agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			315	9, 8%	287	-15, 3%	339
TM2_5	Nombre de premiers agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			103	19, 8%	86	17, 8%	73
TM2_6	Nombre d'agréments d'AM retirés au cours de l'année [O]			13	-13, 3%	15	-67, 4%	46
TM2_7	Nombre d'assistants maternels pour 1 professionnel (ETP) de Relais petite enfance (RPE) [O]	37,0	-2, 3%	37,9	-2, 3%	38,7	-3, 4%	40,1
TM2_8	Part des AM qui fréquentent un Relai Petite Enfance (RPE) parties en formation continue au cours de l'année [O]	26,7%		ND		ND		ND
TM3_1	Nombre de RPE [O]	26	0, 0%	26	0, 0%	26	0, 0%	26
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE [O]	26	-0, 4%	26	-1, 7%	26	0, 2%	26
TM3_3	Nombre de RPE engagés sur une mission d'information renforcée via un " guichet unique" [F]	5						
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune [O]	100,0%						
TM4_1	Nombre d'écoles maternelles [O]	46	-13, 2%	53	-8, 6%	58	-4, 9%	61
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » dans le département [O]	13	0, 0%	13				
FA 1.1.2	Nombre de places AVIP	19						
TM4_6	Part des EAJE PSU bénéficiant du bonus mixité sociale [O]	29,2%	-9, 5%	32,3%	1, 8%	31,7%	31, 2%	24,2%
TM5_8	Nombre d'inscrits en première année de formation CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]	47	0, 0%	47	27, 0%	37	-21, 3%	47
TM5_5	Nombre d'inscrits en première année de formation Educateur	246	-4, 3%	257	7, 5%	239	48, 4%	161

	Jeune Enfant (EJE) [O]							
TM5_6	Nombre d'inscrits en formation d'Infirmier de Puériculture (IPDE) [O]	171	4, 3%	164	15, 5%	142	3, 6%	137
TM5_7	Nombre d'inscrits en formation Auxiliaire de Puériculture (AP) [O]	1 063	9, 0%	975	14, 2%	854	5, 0%	813
TM5_9	Nombre d'inscrits en formation de psychomotriciens [O]	141	2, 2%	138	0, 0%	138	0, 7%	137
TM5_10	Nombre de diplômés Educateur Jeune Enfant (EJE) dans l'année [O]	175	8, 7%	161	1, 3%	159	-9, 1%	175
TM5_11	Nombre de diplômés Infirmier de Puériculture (IPDE) dans l'année [O]	157	14, 6%	137	4, 6%	131	-0, 8%	132
TM5_12	Nombre de diplômés Auxiliaire de Puériculture (AP) dans l'année [O]	780	16, 2%	671	-4, 7%	704	-0, 6%	708
TM5_13	Nombre de diplômés Psychomotriciens dans l'année [O]	134	2, 3%	131	0, 8%	130	106, 3%	63
TM5_15	Taux d'interruption de formation d'éducateur de jeune enfant (EJE) en première année [O]	7,80%	32, 2%	5,90%	110, 7%	2,80%		-

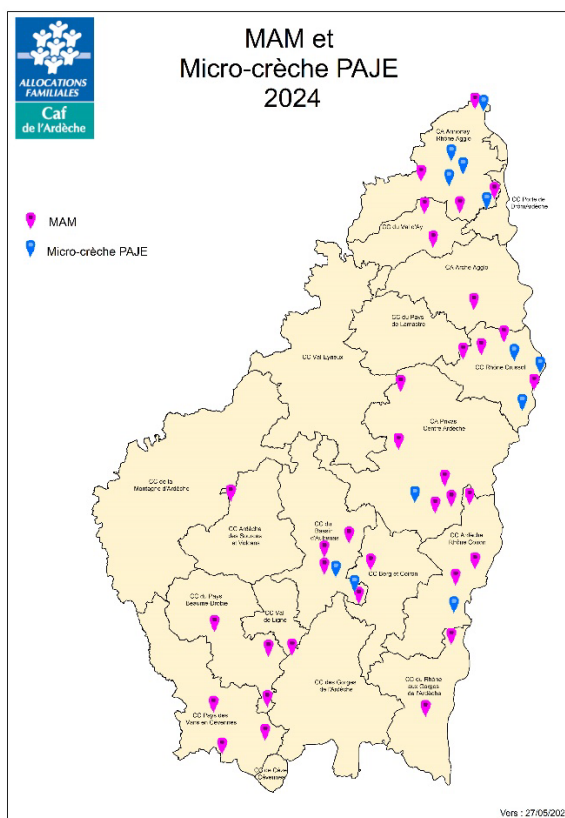
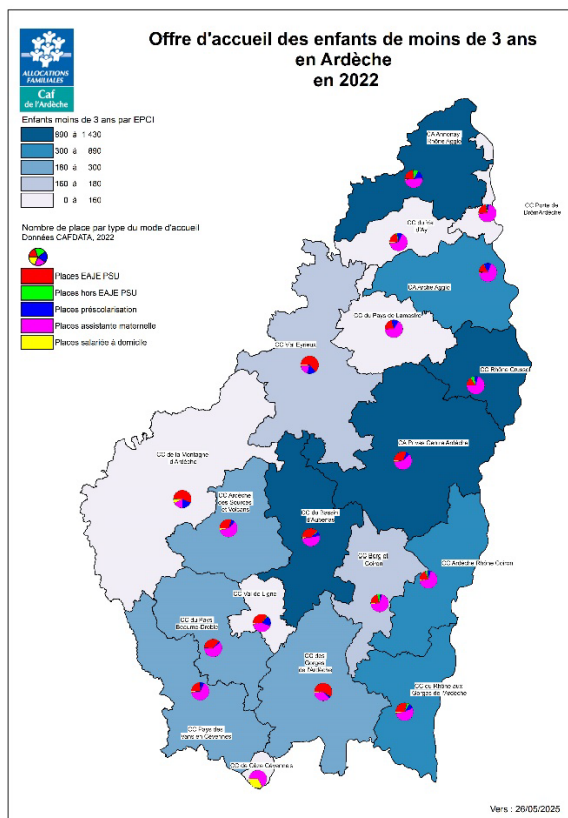
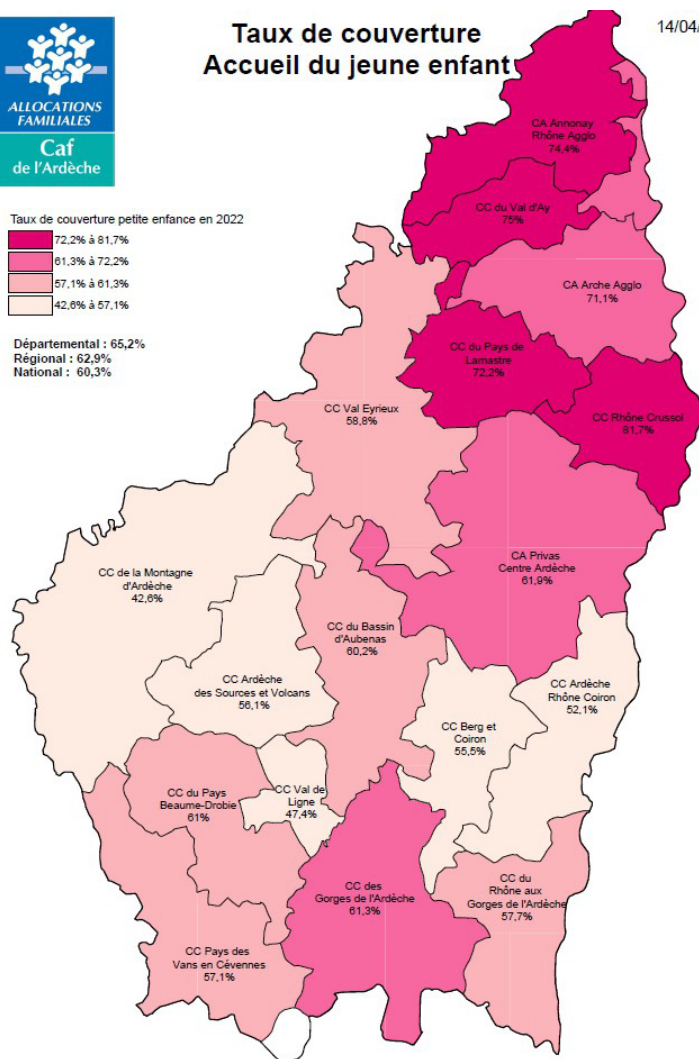
Part des structures d'accueil de la petite enfance participant à l'enquête **Filoué** (CAF) : 97%

La campagne Filoué permet de faire remonter à la CNAF, de façon totalement anonymisée, les informations des crèches qu'elle finance : nombre d'enfants accueillis, caractéristiques des familles, lieu de résidence des enfants, articulation avec les autres modes d'accueil, etc. Ces informations permettent de mieux piloter et évaluer la politique d'accueil du jeune enfant. Objectif à terme : répondre aux besoins et attentes des familles.

Taux de couverture petite enfance en 2022



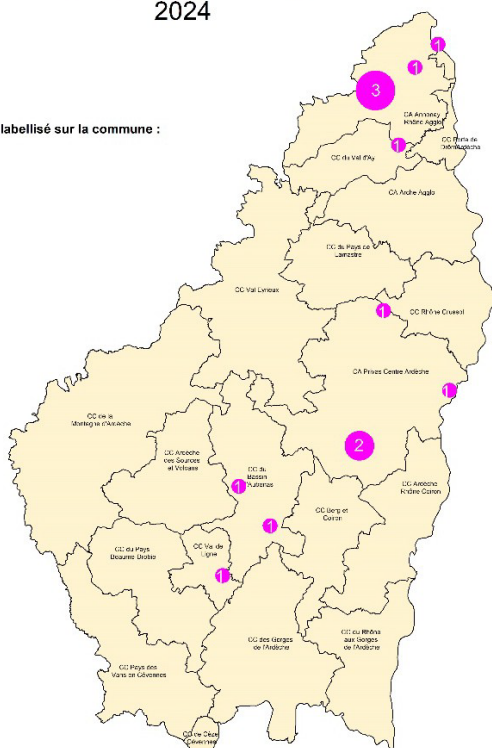
Départemental : 65,2%
Régional : 62,9%
National : 60,3%



Crèche labellisée AVIP
2024

Nombre d'EAJE labellisé sur la commune :

- 1 1 EAJE
- 2 2 EAJE
- 3 3 EAJE



Vers : 27/05/2025

Répartition
des foyers allocataires, des assistantes maternels par EPCI,
des EAJE et RPE par commune
en 2023

Nombre d'allocataires par EPCI

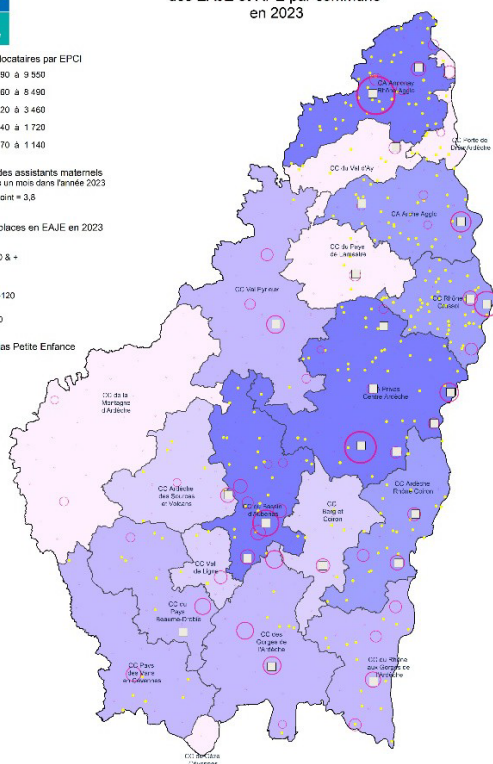


Répartition des assistants maternels
Actif au moins un mois dans l'année 2023
1 point = 3,6

Nombre de places en EAJE en 2023



Relax Petite Enfance



Ver. 26/05/2025

3.1.1.2. Actions engagées et résultats

Indicateurs		2024	2023	2022
CDSF12	Nombre de réunions de présentation du métier d'AM organisées par le CD [F]	23 réunions	18 réunions	25 réunions
CDSF13	Nombre de saisine de la commission consultative paritaire départementale [F]	6 saisines	9 saisines	13 saisines
TM2_6	Nombre de retraits d'agréments d'AM [O]	4 retraits en CCPD	6 retraits en CCPD	13 retraits en CCPD

- ✓ 4 **ouvertures de crèche** pour un total de 64 places
 - ✓ Accompagnement à l'**ouverture de 6 MAM** (Maison d'Assistants Maternels)
 - ✓ Travaux sur le **référentiel bâtiementaire** (caf – Pmi) afin d'identifier les crèches prioritaires pour l'attribution de fonds d'investissement (cf. Fme et PIAJE)
 - ✓ Déploiement des évolutions relatives aux financements socles des EAJE, heures de concertation, revalorisation de la Psu, journées pédagogiques.
 - ✓ **Aide exceptionnelle de la Caf** aux communes touchées par les inondations et à l'ensemble des EAJE qui ont été fermées dans le cadre des intempéries par arrêté préfectoral
 - ✓ **Démarche IDA** (Informer / Détecter / Accompagner) : permet le déploiement d'un ensemble d'outils permettant de repérer et d'accompagner les structures en difficultés. En 2024, 9 structures différentes ont bénéficié d'un accompagnement IDA :
 - Pour l'organisation de « rendez-vous des droits » : la Caf présente l'offre de service aux structures à l'arrivée d'une nouvelle directrice ou d'une structuration de pôle petite enfance. Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2024 pour accompagner la Compagnie des Loustics à Davézieux, Nid d'Ange à St Romain d'Ay et le CIAS Annonay Rhône Agglo qui gère 4 crèches en gestion directe
 - Lorsque les structures sont identifiées en difficultés (administratives, d'ingénierie, économiques, turn-over dans l'équipe... etc.), la CAF met en place un accompagnement renforcé sur le territoire pour proposer un plan d'action. En 2024, 3 nouvelles structures ont bénéficié de cet accompagnement : l'île aux enfants du Cheylard, les petits Loups de Vals les Vains avec la CdC Bassin d'Aubenas et le multi accueil du Teil avec la CdC Ardèche Rhône Coiron
- Les structures entrées dans IDA avant 2024 font l'objet d'un suivi pluriannuel par les chargés de conseil et développement

✓ Organisation de :

1 **journée d'étude** pour les accueillants des lieux d'accueil enfants parents Drôme Ardèche



2 **journées départementales de l'accueil individuel** en novembre 2024 à Guilherand granges et Lussas en Novembre 2024 (74 AMA sur Guilherand Granges, 62 AMA sur Lussas, 25 RPE) avec 2 conférences, 8 ateliers, 12 stands partenaires et 2 Cie. Ont été réalisés lors de ces journées : 2 films des Conférences, 8 capsules Vidéo Interview AMA – Partenaires – RPE et 1 Film d'ambiance :



https://drive.google.com/file/d/1Qahfn6d2XFSS3cBEMYJfxmfc9Yd2rBup/view?usp=drive_link

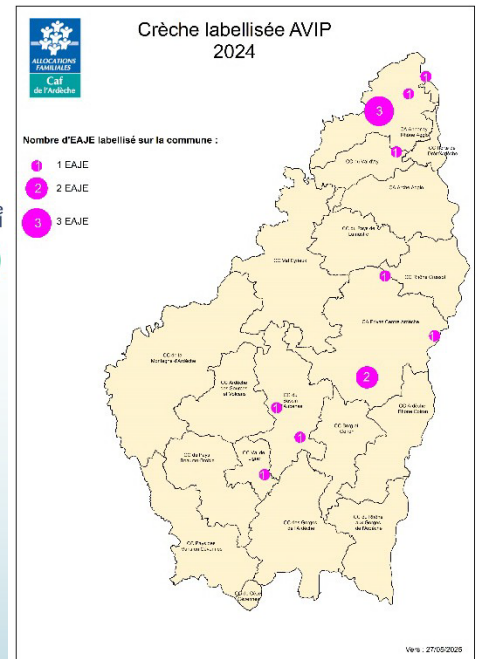
✓ **Partenariat France Travail/CDSF 07/26** : 2 webinaires de promotion des métiers de la Petite enfance ont été organisés. Le premier était à destination des acteurs de l'insertion et de l'emploi pour faire connaître les parcours de formation et les diplômes de la petite enfance et de l'enfance. Le deuxième, à destination des professionnels des EAJE, a permis la présentation du stage d'immersion et de la VAE inversée

✓ Déploiement de la **VAEi** pour 13 personnes en parcours de formation DJEPS-BPJEPS

✓ Participation aux « **nuits de l'orientation** » en partenariat avec Uniformation et France Travail à destination des lycéens et au profit de la promotion des métiers du care

✓ Accompagnement du projet lauréat du **FIPE** (Fond d'Innovation pour la petite Enfance) sur Annonay Rhône Agglo. Porté par le CIAS, le projet a pour objet de renforcer la qualité d'accueil dans les structures et chez les assistantes maternelles, développer une offre de service adaptée aux besoins des familles, et alternative, par la mise en œuvre d'actions expérimentales et améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail. Un bilan de l'expérimentation FIPE a été fait fin 2024.

✓ Bilan **AVIP** : 17 places ouvertes dans 12 crèches



En complément, un appel à projet AVIP/AVIS en accueil collectif ou en individuel a été initié par le Département dans le cadre de la loi Plein emploi. 3 structures lauréates pour 4 places. A regretter l'absence de demandes en accueil individuel.

En 2025, l'objectif sera d'articuler l'expérimentation menée par la CAF et l'appel à projet porté par le Département autour de 4 enjeux :

- Renforcer les concertations entre acteurs pour une meilleure réactivité
 - Mieux orienter les familles et les préparer à l'accueil (par exemple la vaccination des enfants)
 - Harmoniser les taux de fréquentation et remplir les places
 - Avoir un pilotage territorialisé efficace
- ✓ Afin d'accompagner la prise de décisions et de renforcer l'accompagnement des territoires, des travaux sur la constitution d'un **observatoire** de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité ont été conduits. (TM1 à 5 + CDSF1 à 14) Il a été présenté en CDSF et sera diffusé début 2025.

3.1.1.3. Perspectives 2025

- ✓ FIPE Annonay RA : poursuivre l'accompagnement du déploiement de l'expérimentation et évaluer les résultats
- ✓ Promouvoir et déployer le SPPE
- ✓ Publier l'Observatoire
- ✓ Poursuivre le développement de l'accueil collectif sur les territoires prioritaires
- ✓ Poursuivre les actions de promotion et de valorisation des métiers de la petite enfance-enfance, notamment en accueil individuel
- ✓ Lancer la promotion VAEi EJE et auxiliaire de puériculture
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des EAJE à travers le dispositif d'appui à l'ingénierie renforcée afin d'éviter la fermeture de places voire d'équipements existants
- ✓ Consolider et pérenniser le dispositif AVIP/AVIS, renforcer la coordination infra départementale à l'échelle des EPCI ? Accompagner les assmat à se saisir du dispositif
- ✓ Projet de création d'une fonction de coordination des Mam
- ✓ Reconduire les actions en partenariat avec France Travail dans le cadre de la semaine du care sur la promotion des métiers de la petite enfance et de l'enfance
- ✓ Développer le partenariat avec le CNFPT dans le domaine des métiers de la petite enfance et de l'enfance
- ✓ Séminaire petite enfance inter-crèches « Faire confiance pour faire sens » avec pour objectifs d'agir pour préserver la santé au travail physique et mentale des professionnels de la petite enfance pour assurer un accueil de qualité et de valoriser les métiers de la petite enfance en mettant l'accent sur le sens du travail et la qualité de vie au travail

Année	Enfants accueillis en Péricolaire	Enfants accueillis en Extrascolaire
2021	23031	16108
2022	24483	16370

3.1.2. Thématique Jeunesse

3.1.2.1. Évolution des données socio-démographiques

- ✓ Nombre de PS jeunes : 20 partenaires engagés
- ✓ Nombre d'animateur PS jeunes : 17,9 ETP
- ✓ Nombre d'accueils de loisirs (appelés accueils jeunes jusqu'au 31/08/2024) : 11
- ✓ Foyers de jeunes travailleurs : 3
- ✓ Nombre d'accueil ados : 15 ; 1218 ados accueillis
- ✓ Nombre de jeunes inscrits pour les séjours de cohésion SNU : 478

Nb total d'habitants	Nb enfants 12 à 17 ans	Nb enfants 18 à 24 ans	Nb enfants 12 à 24 ans	Nb enfants 0 à 24 ans	Part des 12-25 ans sur les enfants de - de 25 ans	Part de la population
329325	24486	18011	42497	84520	50,28%	12,90%

Nb enfants allocataires 12 à 17 ans	Nb enfants allocataires 18 à 24 ans	Nb enfants allocataires 12 à 24 ans	Nb enfants allocataires de - de 25 ans	Part des 12-25 ans sur les enfants de - de 25 ans
20264	3834	24098	58244	41,37%

Source : CAF

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
11 à 14 ans	16 108	15 894	98,7	98,7	98,6
15 à 17 ans	12 468	11 986	96,1	95,5	96,8
18 à 24 ans	18 072	6 129	33,9	30,4	37,9

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Année	Taux chômage 15-24 ans	Salariés précaires 15-24 ans	Ind. Jeunesse*
2015	30,10%	56,60%	75,00%
2021	23,50%	55,00%	66,00%

*L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus Source : Observatoire des territoires

3.1.2.2. Actions engagées et résultats (indicateurs FA)

✓ **AJIR FOR REVEURS** : les porteurs de cette action sont le SDJES et la FACS. L'édition 2024 avait pour thème « Parlons SEXE ! Comment créer les conditions d'une éducation sexuelle émancipatrice ? », elle a regroupé 66 participants (Représentants de l'éducation populaire, de l'éducation nationale, de l'Information Jeunesse, de l'éducation spécialisée, de techniciens.es des collectivités locales et des institutions partenaires (SDJES, Département, CAF. Ce format participatif allie réflexion, témoignages de terrain et faire ensemble

✓ **Formations et échanges de pratiques** : plus de 50 formations proposées sur les thématiques bénévolat, animation, montage de projet et engagement, numérique, sexualité, civisme et citoyenneté. 2 échanges de pratique (Pratiques collaboratives et sociocratie ; Défi de l'égalité pour les corps en mouvement) réunissant 58 participants. Les opérateurs sont les associations AMESUD et le Mat Ardèche

✓ **Newsletter, webinaires, observatoire** : 6 newsletters, 3 webinaires (111 participants et 681 visionnages), 28 articles publiés sur le site de l'Observatoire (+ de 2000 visites, + de 140 consultations et lectures d'articles en ligne). Les opérateurs sont le Cermosem et le CRIJ

✓ **Forum jeunesse en mouvement** : porté par le SDJES, l'édition 2024 a réuni 371 participants (chiffre stable), plus de collégiens que de lycéens. Les rencontres entre jeunes et entre professionnels commencent à porter leurs fruits en termes de projets (Le groupe de jeunes des Gorges de l'Ardèche par exemple a déposé dans le cadre de l'AAP jeunesse un projet de voyage en Europe avec création d'une junior association)

✓ **Portail info jeunes** : 74 1149 visiteurs uniques (+3% par rapport à 2023), durée moyenne de visite 1mn 32 (+16%). Origine des visites : 73% via les moteurs de recherche, 17% en accès direct, 7% via les réseaux sociaux. 2 500 abonnés aux réseaux sociaux. 200 publications sur les réseaux sociaux. Plus de 100 dispositifs recensés. 6 000 annonces en ligne (emploi, logement, volontariat, stages, bénévolat...)

✓ **Animation du réseau jeunesse** : l'animation du réseau a traversé une année 2024 compliquée du fait de l'instabilité du poste de coordonnateur et de la fin des financements des actions qu'il porte. L'ensemble des partenaires reconnaît néanmoins la nécessité de poursuivre une animation assurée de manière transitoire par le SDJES et le Département. De même, la vitalité de ce réseau d'acteurs jeunesse tous métiers et tous statuts confondus (professionnels au contact des jeunes, coordonnateurs, chargés de mission, intervenants spécialistes d'une thématique...) doit être soutenue afin d'assurer :

- Le partage et la montée en compétences
- La variété des partenariats et la qualité des projets
- La diversité et la qualité de l'offre éducative en direction de la jeunesse

3.1.2.3. Perspectives 2025

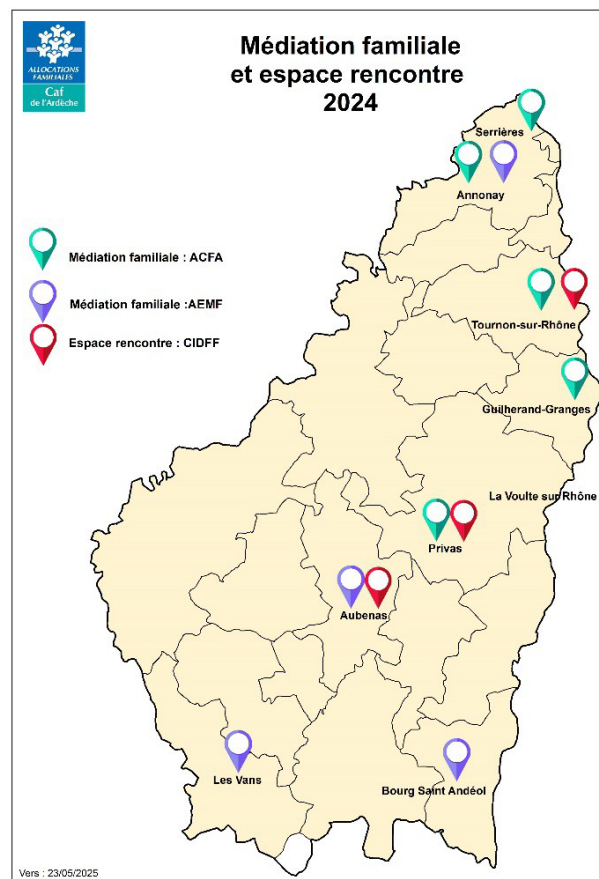
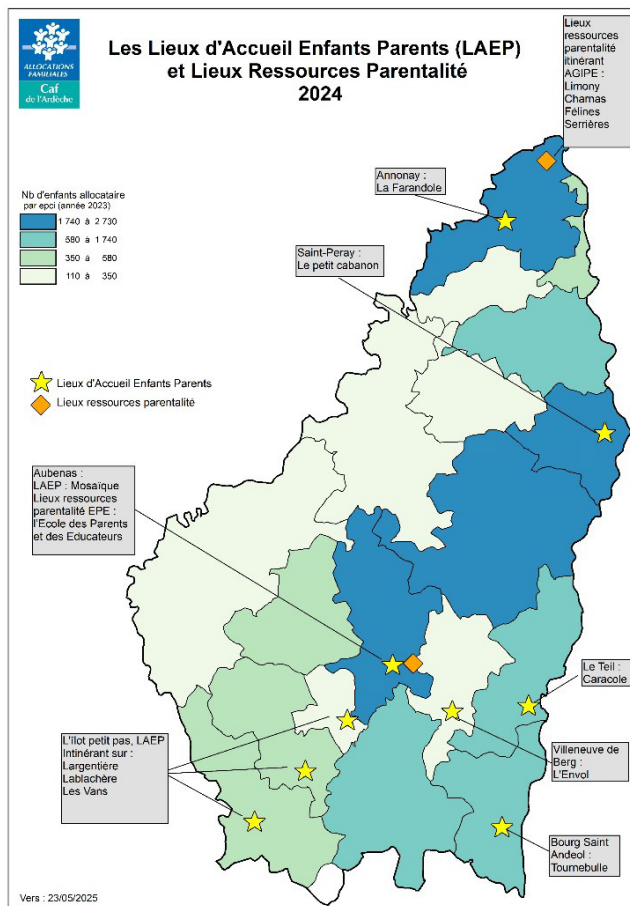
- ✓ Déployer l'AAP jeunesse commun « Donnez vie à vos projets en Ardèche ! »
- ✓ Renouvellement des PEDT : campagne d'évaluation et de renouvellement de 4 PEDT d'ici juin 2025, avec l'objectif affiché de gagner en qualité éducative sur les accueils et améliorer la coordination des PEDT Plan Mercredi par les collectivités
- ✓ Accompagner la poursuite des actions portées par le réseau jeunesse et financées jusque-là par des reliquats AJIR
- ✓ Accompagner la transition entre le réseau et le cothem jeunesse
- ✓ Agrément de 2 Paej en Ardèche

3.1.3. Thématique Parentalité

3.1.3.1. Évolution des données socio-économiques et démographiques

Indicateurs		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
TM1_6	Part des familles monoparentales (tout enfant) [O]					14,3%	3, 7%	13,8%
TM1_7	Part des familles nombreuses [O]					7,3%	0, 3%	7,3%
TM1_8	Taux d'activité des femmes de 25 - 54 ans [O]					89,7%	0, 2%	89,6%
TM1_9	Taux d'activité des hommes de 25 - 54 ans [O]					94,1%	0, 0%	94,1%
TM1_20	N ombre d'heures de fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent	3 723	2, 5%	3 633	5, 9%	3 429	9, 2%	3 140
TM1_22	N ombre d'actions Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des	105				81	102, 5%	40
TM1_23	N ombre de médiateurs en Equivalents temps plein (ETP) [O]	2	0, 0%	2	0, 0%	2	0, 0%	2
TM1_26	N ombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...) [O]	2						

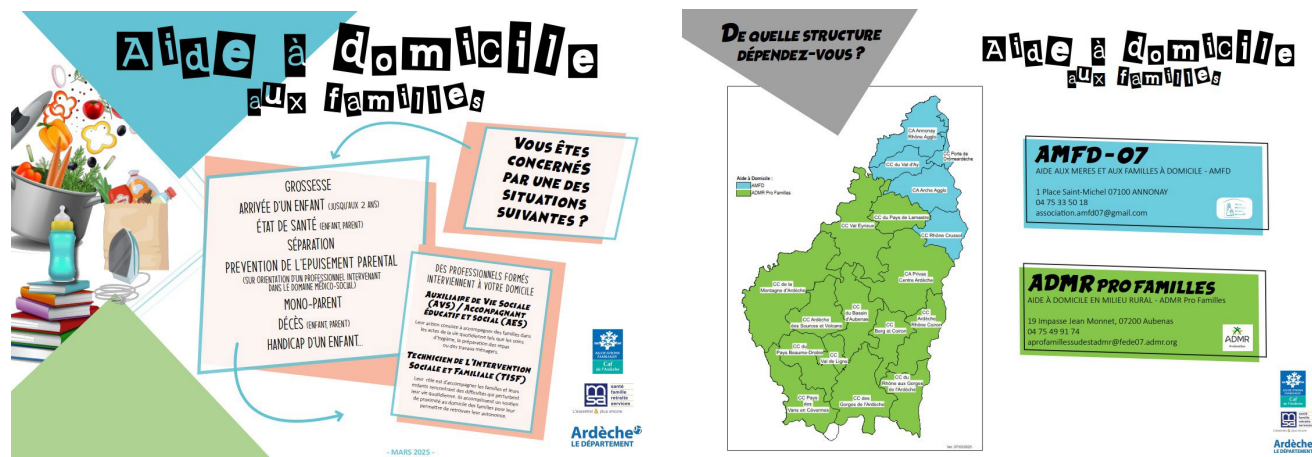
- ✓ Taux de préscolarisation : 5,9%
- ✓ Nombre de dispositifs passerelle : 2



3.1.3.2. Actions engagées et résultats

- ✓ **Les Mères Roseaux** : 61 rencontres réalisées dans le Sud-Ardèche. La participation varie d'un territoire à l'autre. Elle mobilise plus de personnes à Aubenas, Privas, Le Teil et Vallon Pont d'Arc. Les objectifs sont de consolider les rencontres mensuelles des Mères Roseaux, de développer et ouvrir de nouvelles rencontres, de faire réseau avec les services du territoire ardéchois et au niveau national, de sensibiliser les actrices et acteurs de l'intervention sociale et de mobiliser les mères solos pour l'accès aux droits et la sensibilisation du public et des intervenantes sociales.
- ✓ **Les assises de la monoparentalité** : 135 participantes avec une majorité d'intervenantes sociales de l'ensemble du département. Préparation et animation avec 9 femmes des groupes des Mères Roseaux. Écritures des monographies et ateliers de prise de parole en public. Pendant les Assises, 4 d'entre elles ont pris la parole, 3 autres ont animé les ateliers de l'après-midi. Elles ont bénéficié du même temps de paroles que les intervenants / chercheuses à la plénière du matin.
- ✓ **Répét parental** : il est proposé aux parents d'un enfant en situation de handicap une aide au répét via le dispositif Bulle d'air pour leur permettre de souffler quelques heures, une journée, un weekend, et conserver un équilibre personnel et familial.

✓ Dans le cadre de l'aide à domicile, un flyer de présentation de l'aide à domicile aux familles a été diffusé. Il informe sur les motifs d'intervention et précise cartographie d'intervention des deux



associations agréées : ADMR et AMFD

A noter qu'en 2024 nous sommes passés de 4 à 2 structures agréées sur le département. Cela a occasionné une réorganisation territoriale de l'activité.

3.1.3.3. Perspectives 2025

- ✓ Ouverture de la « Maison des femmes / santé en Ardèche » à Annonay, lieu d'accueil, d'écoute et de prise en charge des femmes ayant vécu des violences, prenant en compte la complexité des parcours et des situations. Elle a vocation à apporter une aide concrète et complète aux femmes en difficulté. Elle intervient dans les domaines de la prévention, de la santé publique, de l'accès aux droits, de l'accompagnement juridique... tout en étant également un pôle ressources pour les femmes et enfants fragilisés (actions d'information, de formation, de sensibilisation et coordination de parcours)
- ✓ Réflexion sur le déploiement du dispositif CPCA (centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales) en Ardèche
- ✓ Consolider la politique départementale et renforcer les actions en faveur du répit parental pour les familles avec enfants en situation de handicap
- ✓ Déploiement du dispositif de coordination parentale (consensus et atelier de responsabilisation parentale)
- ✓ Identifier les différents dispositifs passerelle existants, créer un référentiel commun ?
- ✓ Maintenir les actions Mères roseaux à destination des familles monoparentales sur les 7 CdC et investir un 8ème territoire

3.1.4. Thématiques transversales

3.1.4.1. Évolution des données socio-économiques et démographiques

Indicateurs		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH au 31 décembre [O]	1 400	8,9%	1 286	9,3%	1 177	0,1%	1 176
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges : 0-2 ans au	23	-4,2%	24	-25,0%	32	3,2%	31
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 3-5 ans au	109	-5,2%	115	22,3%	94	-2,1%	96
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 6-11 ans au	537	7,6%	499	7,8%	463	-7,0%	498
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 12 ans et	731	12,8%	648	10,2%	588	6,7%	551
TM4_3	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH ou dont le handicap est en cours	41	-18,0%	50				
TM4_4	Part des EAJE PSU du département bénéficiant du bonus inclusion handicap	40,0%	-21,2%	50,8%	18,5%	42,9%	-1,6%	43,5%
TM4_7	Nombre d'ETP travaillant dans un Pôle ressources handicap [F]	1,02						

A noter le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH en constante augmentation depuis 2020, plus particulièrement en 2022 et 2023 et pour les tranches d'âge 6-11 ans et 12 ans et plus

- ✓ Nombre de parents allocataires de l'AAH : 3,2%
- ✓ Nombre de parents allocataires du RSA : 7,56%
- ✓ Nombre de parents allocataires de la PPA : 28,27%
- ✓ Nombre de parents allocataires de l'ASF : 11,23%
- ✓ Nombre de mono parents à bas revenus : 57,10%
- ✓ Part des mono parents bénéficiant du RSA : 19,51%

3.1.4.2. Actions engagées et résultats

- ✓ Maintien du **dispositif de surencadrement** pour 22 structures bénéficiaires (20 ALSH et 2 EAJE) concernant 60 enfants accueillis
- ✓ Mise en place du **complément inclusif** pour les ALSH

3.1.4.3. Perspectives 2025

- ✓ Soutenir l'activité du PRH par la mise en place de nouvelles malles sur les troubles de l'attention, en complément des malles handispensables qui tournent déjà sur les structures
- ✓ Déployer l'aide exceptionnelle inclusion qui va suppléer à l'ancienne aide "surencadrement". Elle va suppléer à l'ancienne aide de "surencadrement" : une aide est apportée aux structures petite enfance et enfance qui accueille des enfants en situation de handicap. Dans les centres de loisirs, un "complément inclusif" est financé aux structures pour chaque heure d'accueil d'enfant avec AEEH. Une subvention exceptionnelle a été accordée pour 2025 et 2026 au PRH pour qu'il déploie un poste de référent handicap de terrain auprès des structures petite enfance et enfance (complémentaire à une subvention supplémentaire de l'ARS qui va permettre le déploiement de 2ETP de référent handicap)
- ✓ Déploiement par le PRH de 2 postes de référent handicap de terrain auprès des structures petite enfance et enfance
- ✓ Consolider le partenariat entre le PRH et l'Education Nationale afin de favoriser la transition de la crèche à l'école dans une logique de parcours
- ✓ Accompagner les transitions et les passerelles entre l'école et les ALSH pour les enfants en situation de handicap

3.2 Axe Prévenir et sensibiliser

Les orientations

Protéger des situations à risques notamment les publics les plus vulnérables Être en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux de société

Les constats

Forces	Faiblesses
Le dispositif surencadrement Le déploiement de la malle en tous genres Le déploiement du dispositif AVIP en 07	Partenariat CAF et élus locaux en faveur de la préscolarisation des enfants les plus éloignés de l'école à renforcer Manque de relais pour accompagner les parents et lorsqu'il y a suspicion de handicap. La multiplicité des acteurs rend difficile le lien avec les familles et fragilise la continuité éducative. Manque d'action de prévention en faveur des parents [précaires] avant la naissance
Opportunités	Menaces
Loi du 26 juillet 2019 « pour une école de confiance » rendant obligatoire la scolarisation dès trois ans et actant l'obligation de formation jusque 18 ans. 12 enseignants référents en Ardèche en faveur de l'accompagnement des enfants en situation de handicap Le plan pauvreté qui prévoit de soutenir des projets de formation pour les ASMAT en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap. La feuille de route de la MDPH pour 2022 (cf. prévoit un accompagnement des familles dans une logique de parcours) Protocole en cours d'élaboration (CRIP – PMI) sur les violences intra familiales	Réelle vulnérabilité des jeunes avec des besoins en augmentation (fragilité psychologique, pratique et conduite à risque [notamment sur le numérique])

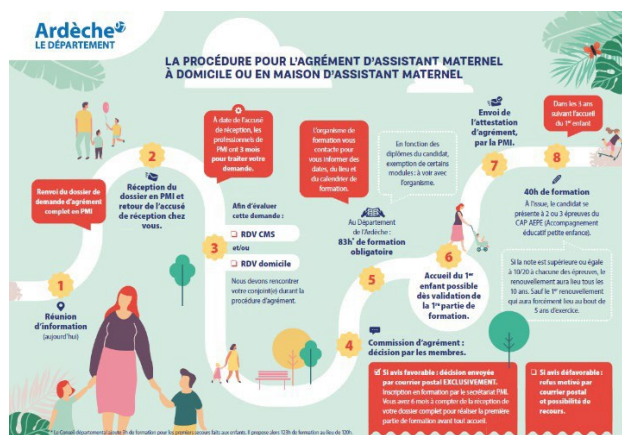
3.1.5. Thématique Petite Enfance-Enfance

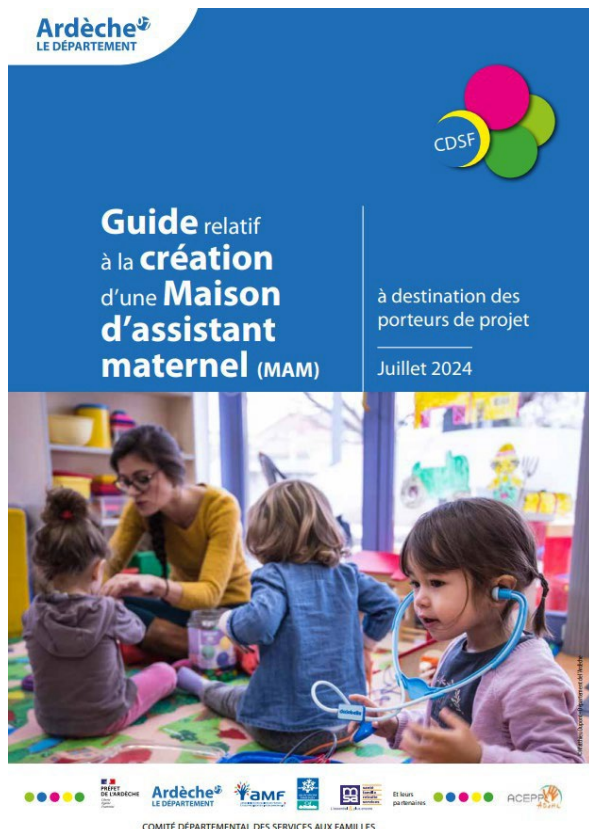
3.1.5.1. Actions engagées et résultats

Indicateurs		2024	2023	2022
CDSF6	Nombre de visites de contrôle dans les EAJE PSU réalisées par la Caf [O]	13 contrôles sur place	7	11
CDSF7	Nombre de visites de contrôle réalisées dans des micro-crèches Paje par la Caf	NC		
CDSF8	Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD (tous EAJE co	27 contrôles	38 contrôles	31 contrôles

✓ Mise à jour du **flyer de la PMI**, du guide de l'assistant maternel et de la frise d'obtention d'agrément

- ✓ Réactualisation par la PMI et la CAF du **guide relatif à la création d'une Maison d'assistant maternel (MAM)**





- ✓ Organisation d'un **webinaire** à destination des EAJE et des Alsh sur les évolutions relatives au surencadrement

3.1.5.2. Perspectives 2025

Indicateurs		2024	2023	2022
CDSF5	Nombre de contrôles conjoints Caf / CD réalisés dans des EAJE PSU [F]	Aucun (1 prévu en 2025)	Aucun	Aucun

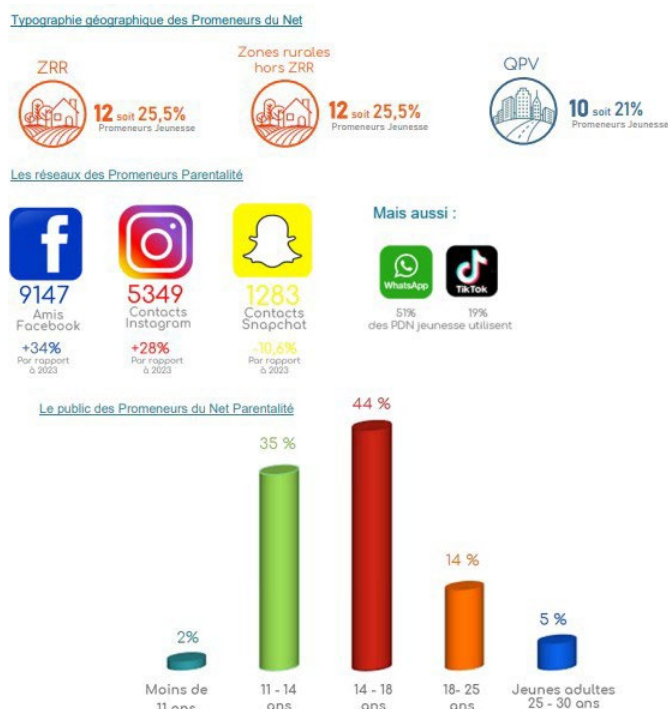
- ✓ Expérimenter la végétalisation d'un espace éducatif en EAJE
- ✓ Communiquer et soutenir la mise en œuvre du système d'information honorabilité (SIH) en Ardèche (CD) Le décret SIH est paru le 28 juin 2024, il fixe les modalités de mise en œuvre du Système d'Information Honorabilité. Le SIH permet de contrôler les antécédents judiciaires des personnes travaillant dans le champ de la petite enfance via une demande d'attestation (pour les assistants maternels et familiaux, les membres de la famille de plus de 13 ans doivent également produire cette attestation)
- ✓ Mise en œuvre du décret relatif au fonctionnement des micro-crèches
- ✓ Organisation de webinaires à destination des partenaires sur les évolutions réglementaires (cf. réforme du CMG, SPPE, ALSH, attestation d'honorabilité...)

3.1.6. Thématique Jeunesse

3.1.6.1. Actions engagées et résultats

✓ Bilan **Promeneurs du Net**. Le Dispositif des PdN jeunesse 07 est composé de 47 Promeneurs(es) dont 9 nouveaux professionnels (dont 4 remplacements suite à un départ) répartis sur 36 structures différentes.

7



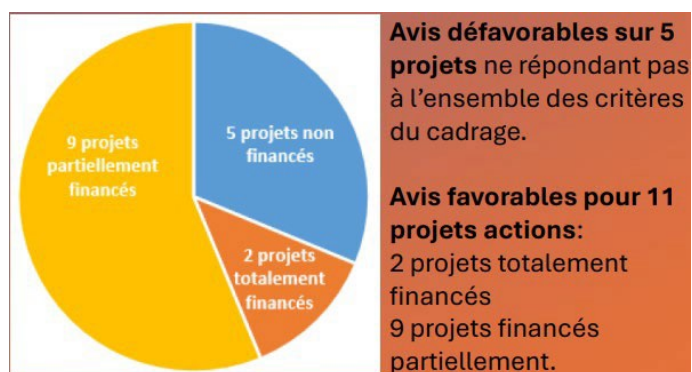
Quatre regroupements Promeneurs(es) du Net se sont déroulés en 2024. Ces journées ont eu pour objectif de permettre l'échange de pratiques entre Promeneurs(es), de consolider leurs compétences autour des thématiques particulières et de découvrir des outils d'animation ou de sensibilisation destinés à leurs publics.

En complément de ces temps de regroupement, 4 temps d'échange de pratique zOOM ont été proposés ainsi que des temps de formation aux outils d'animation du réseau.

✓ **Séjour numérique jeunesse**. Les Promeneurs du Net jeunesse ont souhaité travailler à la mise en place d'un séjour jeunesse autour des thématiques numériques. Ce groupe a réuni 6 structures différentes : la MJC de Guilherand-Granges, celle de La Voulte et de Privas, les secteurs jeunes des Vans (qui a porté administrativement le projet), du Palabre à Aubenas et de la communauté de Communes des Gorges d'Ardèche. Ce séjour a réuni 6 structures différentes et 70 jeunes. L'objectif de ce séjour était de proposer chaque jour des animations en liens avec le numérique, en alternance avec des animations sportives ou de plein air.

✓ **Conseil Départemental des jeunes** : 54 jeunes engagés sur le premier mandat pour 27 collèges publics et privés impliqués sur 39 (70 %) ; 42 jeunes engagés sur le second mandat pour 21 collèges publics et privés impliqués (54%). La répartition géographique est équilibrée. 7 projets ont été clôturés au terme du mandat 1 et 6 projets ont été engagés au titre du mandat 2 (Le kit des élections, Un kit d'accueil des jeunes élus, des podcasts audios, des affiches à diffuser dans les collèges, deux bandes dessinées à diffuser dans les collèges et les structures accueillant un distributeur de protections).

✓ **AAP éducation aux médias.** 11 dossiers ont été financés pour 16 dossiers déposés



avec un plafond de 4 000€ par projet dans la limite de 50% des charges pour une enveloppe globale de 20 000€.

3.1.6.2. Perspectives 2025

- ✓ Ouverture d'un point santé mentale jeunes à Privas (Ste Marie)
- ✓ Travailler au développement d'une politique départementale du numérique avec les acteurs de terrain :
 - Promotion d'une offre de formation à l'échelle des EPCI à destination des professionnels
 - Accompagnement des professionnels à trouver la bonne posture à destination des parents et des enfants concernant les écrans
- ✓ Renouvellement du séjour numérique avec le coordinateur PDN
- ✓ Renouvellement de l'AAP éducation aux médias

3.1.7. Thématique Parentalité

3.1.7.1. Évolution des données socio-économiques et démographiques

Indicateurs		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
TM1_21	N ombre d'actions Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) [O]	19				17	0,0%	17
TM1_24	N ombre de mesures médiation familiale terminées [O]	139	-32,9%	207	12,5%	184	61,4%	114
TM1_24	N ombre de mesures médiation familiale terminées type judiciaire [O]	49	-55,9%	111	44,2%	77	133,3%	33
TM1_24	N ombre de mesures médiation familiale terminées type conventionnelle [O]	90	-6,3%	96	-10,3%	107	32,1%	81
TM1_25	N ombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année [O]	361	-22,9%	468	22,5%	382	65,4%	231

3.1.7.2. Actions engagées et résultats

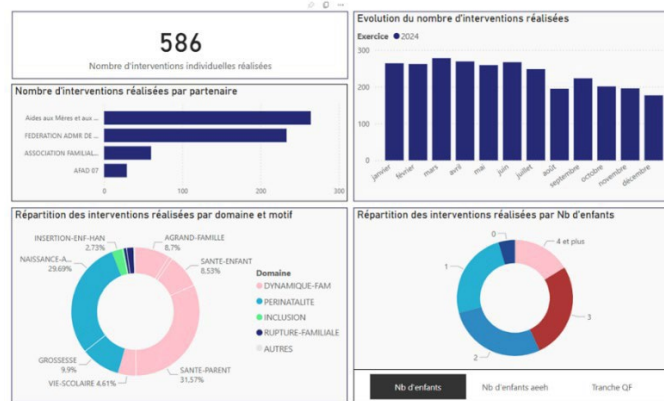


- ✓ Nombre de **Pdn parentalité** : 18
- ✓ **AAP CLAS** : bilans de l'année scolaire 2023-2024 :
 - 19 structures
 - 102 collectifs prévus et 94 collectifs mis en place
 - 932 élèves prévus, 867 accompagnés dont :
 - 523 élèves d'élémentaires ;
 - 268 collégiens ;
 - 42 lycéens ;
 - 34 autres (CAP, BEP...).
- ✓ **Pacte Local des Solidarités** : signé entre l'Etat, la CAF et la MSA afin de répondre à l'ambition collective portée par les trois communautés de communes de Pays Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et Gorges de l'Ardèche. Le pacte, conclu pour une durée de 4 ans, repose sur un diagnostic partagé et articulé autour de 4 axes ayant fait consensus et répondant aux problématiques du territoire :
 - La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
 - L'accès de toutes et tous à des offres de mobilité adaptées
 - La lutte contre la précarité alimentaire des habitants
 - La sécurisation des parcours de vie dans le logement

Des crédits supplémentaires ont été obtenus en 2024, pour financer des actions départementales à destination des publics prioritaires (familles en situation de monoparentalité, femmes, enfants, travailleurs pauvres) et identifiées dans le diagnostic pauvreté établi en fin d'année 2023. Deux

actions de soutien à la parentalité ont été financées :

- Le développement d'une offre de soutien aux familles monoparentales : soutien et développement des rencontres mensuelles (72 rencontres en 2024 pour 45 femmes et leurs enfants) mère roseaux sur les territoires d'Aubenas, Privas, Le Teil, Vallon Pont d'Arc, Vans en Cévennes, Largentièrre et Lablachère
- Le renforcement des actions d'itinérance en faveur des familles monoparentales sur le bassin d'Annonay portée par l'AGIPE (association de gestion intercommunale de petite enfance)
- ✓ **Aide à domicile** : mise en œuvre d'un nouveau motif déployé en juillet « prévention de l'épuisement parental »
- ✓ Nombre de familles accompagnées pour l'aide à domicile (ADONIS) : 586



3.1.7.3. Perspectives 2025

- ✓ Déploiement de l'AAP dans le cadre du fonds national parentalité
- ✓ Partenariat à développer dans le cadre du CLAS avec les collèges en lien avec l'éducation nationale
- ✓ Renouvellement des conventionnements avec les espaces rencontre
- ✓ Mise en place du nouveau référentiel de médiation familiale et déploiement de nouveaux canaux de contact en distanciel avec les familles afin de lever les freins à la mobilité
- ✓ Renforcement de l'accompagnement des 3 lieux ressource parentalité au profit d'un partage des pratiques et de la consolidation de leurs actions et mise en place d'un comité de pilotage commun

3.1.8. Thématiques transversales

3.1.8.1. Actions engagées et résultats

- ✓ Création d'une FA **repérage précoce handicap**
- ✓ Participation du PRH aux sessions de **formation des Assmat**. Sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap
- ✓ Sensibilisation des professionnels de la petite enfance au **dépistage précoce du handicap** à Annonay, à destination des professionnels d'EAJE, assmat, RPE
- ✓ Dans le cadre de l'AAP 2024 sur la promotion des valeurs de la République et de la laïcité, organisation d'une **Semaine départementale de la laïcité** sur l'ensemble du territoire Ardéchois
- ✓ Création d'un sac AVIP
- ✓ **Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales**
 - Déploiement du dispositif AVVC par la CAF : 144 subventions ont été débloquées pour une moyenne de 858€ (de 30€ à 2 415€) et un total versé de 123 522 €. 55 % des demandes ont été traitées en moins de 2 jours, 39% des bénéficiaires sont en activité, 56% sont non bénéficiaires de minima sociaux. 69% des demandeuses ont entre 30 et 49 ans et pour 74% des dossiers il y a des enfants au foyer. 2% des dossiers concernent des hommes
 - Au niveau de la MSA, 5 dossiers ont donné lieu à une aide d'urgence pour un montant total versé de 4 305,95€

3.1.8.2. Perspectives 2025

- ✓ Poursuite des actions de sensibilisation au repérage précoce du handicap chez les enfants de moins de 3 ans auprès des professionnels de la PE sur d'autres EPCI et volonté de développer cette action auprès des parents
- ✓ Renouvellement du matériel des malles handispensables
- ✓ Déploiement d'une malle sur le trouble du neuro développement à destination des ALSH
- ✓ Déploiement des « sacs » Avip
- ✓ Maintien de la dynamique avec les crèches AVIP dans l'attente de la rénovation du Label

Axe 3 : coopérer et communiquer

Les orientations

Faire le lien avec les

familles Fédérer les

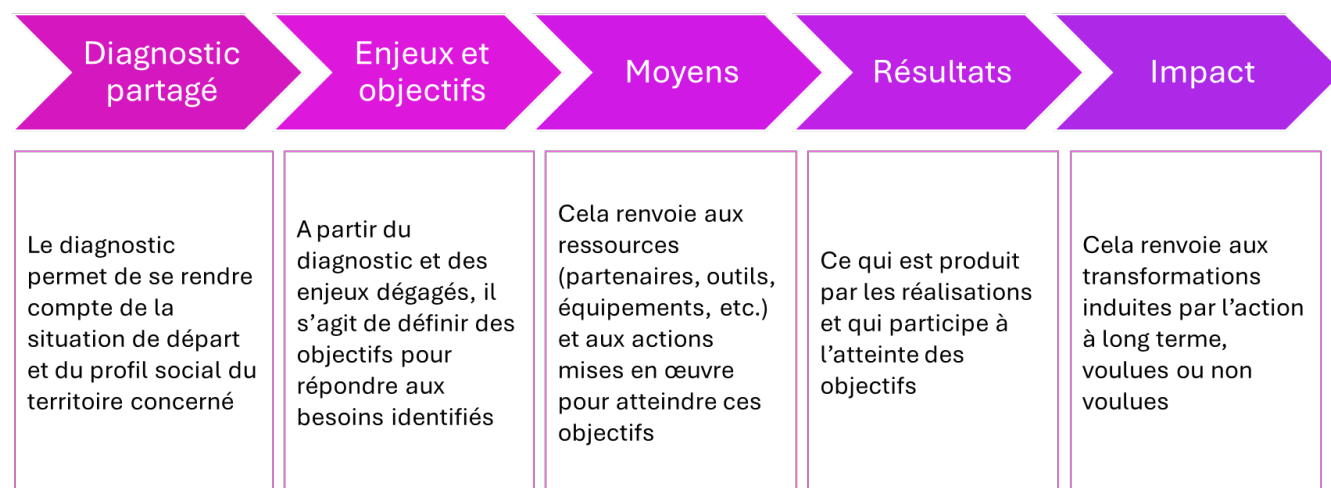
relations partenariales

Favoriser l'appropriation du SDSF par les élus locaux Les constats

Forces	Faiblesses
Volonté d'aller à la rencontre des maires	Isolement des maires ruraux dans la prise en charge des problématiques familiales. L'accompagnement des familles dans le cadre d'AVIP prend du temps. Pas suffisamment de coordination et de transversalité dans les dispositifs Des logiques de parcours pas suffisamment développées. Une offre de service pas suffisamment lisible pour les publics et les élus locaux Mieux identifier les zones blanches et les lieux prioritaires
Opportunités	Menaces
Le dispositif AVIP favorise le partenariat entre les EAJE et pôle emploi et un accompagnement plus fin des familles. Volonté du PRH de promouvoir une politique d'inclusion « dans l'ADN » des structures d'accueil	

3.1.9. Actions engagées et résultats

✓ **Démarches CTG** (Convention Territoriale Globale) : la CTG est une convention de partenariat entre la CAF et les collectivités locales compétentes est signée pour 5 ans. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet social de territoire attractif et innovant. Les domaines d'intervention des CTG sont globaux. Elles facilitent le développement des services aux familles mais elles permettent aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires (MSA, CPAM, CARSAT, etc.).



✓ Déploiement de 2 conventions relatives à la mise en œuvre du dispositif

Territoire Éducatif Rural (CC de la Montagne d'Ardèche et de Val-Eyrieux)

✓ Renouvellement d'une CTG sur la CC de la Montagne d'Ardèche en **partenariat avec la MSA** dans le cadre de son dispositif Charte des familles

✓ Relations partenariales institutionnelles :

○ AAD : 2 COPIL par année en juin et décembre avec le Département, la MSA et la CAF.

Un accord cadre en cours jusqu'au 31/12/2025

○ CLAS : 1 COPIL par an fin septembre avec les porteurs de projet avec invitation de l'Éducation Nationale, le Département, la MSA et la Préfecture

- AAP Parentalité : 1 COPIL par année en mai avec invitation de la MSA et du Département
- Médiation Familiale/Espace rencontre : 1 COPIL par an en octobre-novembre avec présence de la Préfecture, le Département, la MSA, la Justice et la CAF de l'Ardèche
- LAEP : 1 Copil avec le CALAEPDA
- ✓ Organisation d'une **journée des chargés de coopération** jeunesse
- ✓ Organisation de **journées de co-éducation** entre acteurs culturels et éducatifs portées par le SDJES. 3 journées sur 2024-2025 à Saint-Jean le centenier le 10/12, La Voulte-sur-Rhône le 6/02 et Annonay (date non définie). Objectifs : travailler la posture et la complémentarité des animateurs-loisirs avec les acteurs culturels et artistiques, et inversement, positionner les animateurs-loisirs sur des projets artistiques et culturels dans le cadre des projets EAC, créer du collectif et la mise en projet avec l'ensemble des acteurs éducatifs, en développant le partenariat et la coéducation et renforcer l'interconnaissance des acteurs jeunesse et des acteurs culturels sur les territoires. Actions : valoriser les acteurs dans leur rôle éducatif et d'animateur, créer/soutenir une dynamique territoriale de co écriture de projets par territoire, échanges de pratiques autour de projets « inspirants » et réflexion sur les techniques d'animations pour maintenir « l'envie et la motivation » des enfants et des jeunes. Public concerné : animateurs loisirs 3-18 ans, animateurs et intervenants culturels, adultes-relais, animateurs du champ médico- social, salarié.e.s, bénévoles, élus au sein d'associations ou des collectivités.
- ✓ Renouvellement des **PEDT** : 7 PEDT ont été renouvelés en 2025 par convention, les autres ayant une convention qui court sur 2025. Au total, 12 PEDT sont conventionnés avec 4 EPCI et 8 communes ou regroupement de communes. Une seule communauté de communes n'a pas renouvelé sa convention.

3.1.10. Perspectives 2025

- ✓ Organisation d'une journée des chargés de coopération (CTG) au profit de la mise en place du réseau des chargés de coop
- ✓ Ouvrir les COPIL CTG par EPCI aux partenaires locaux et institutions (CPAM, MSA, ...)
- ✓ Journée France Ruralité (19 juin 2025 à Lussas) à destination des élus, avec la présence de la CAF et de la MSA. Cet événement organisé par la DDT a pour objectif de réunir les élus et les acteurs locaux. Deux temps forts sont prévus : un bilan de la feuille de route du programme France Ruralités, ainsi qu'un atelier entre élus sur différentes thématiques
- ✓ Renouveler les CTG sur les territoires de Rhône Crussol, Bassin d'Aubenas, Lamastre, Val d'Ay et Porte de Drôme Ardèche. Intégrer le déploiement du SPPE et prendre en compte les questions de transition écologique
- ✓ Organiser des réunions territoriales de présentation du SPPE
- ✓ Préparer la perspective de renouvellement de CTG en 2026, année d'élections municipales
- ✓ Déploiement de la CTG dans ma poche
- ✓ Organisation de 2 journées de la co-éducation
- ✓ Poursuivre la collaboration avec les têtes de réseau (ACEPP, Groupement Familles Rurales, Pôle Ressources Handicap, CALAEPDA, la FACS)
- ✓ Maintien des relations partenariales institutionnelles et élargissement au LRP et Bulle d'air

3.2. Axe 4 : animer la vie sociale et animation locale

Des orientations retravaillées dans le cadre de l'intégration de la thématique au sein du SDSF

Accompagnement des nouveaux enjeux de société : ceux qui apparaissent dans les projets sociaux et ceux repérés dans le cadre de la veille territoriale faite par les structures AVS et les partenaires Engagement, bénévolat et place des habitants comme éléments fondamentaux de l'AVSAL Coopération et partenariats au service de l'AVSAL

Consolider les structures agréées AVS existantes

Accompagner un développement mesuré de structures agréées AVS dans des zones non couvertes L'accueil inconditionnel comme pilier de l'AVSAL qui couvre la vie quotidienne de chaque habitant Mise en place de la nouvelle gouvernance AVSAL du SDSF

Les constats

Forces	Faiblesses
Des instances qui fonctionnent Un niveau de compétence homogène chez les professionnels de l'AVS Le renouvellement des projets sociaux sur une même temporalité Un accompagnement renforcé des structures fragiles La quasi-totalité des CTG porte la thématique AVS	Un COPIL à réajuster après intégration du SDAVS au sein du SDSF Une coopération avec les collectivités à renforcer
Opportunités	Menaces
Une communication sur les enjeux de l'AVS à renforcer Une convention cadre entre la CNAV et la FCFS qui doit permettre d'élargir le partenariat avec la CARSAT	Augmentation exponentielle des charges qui fragilise les structures existantes Un bénévolat de pilotage qui s'épuise et freine à s'engager plus activement



Axe 4 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ANIMATION LOCALE

Les structures AVS:

✓ 15 Centres Sociaux

47% en politique de la Ville

27% en zones FRR

26% en zone semi-urbaine

✓ 5 Espaces de Vie Sociale

3 en zones FRR

2 en zone semi-urbaine

41 700 personnes accueillies

54 h d'ouverture/semaine

1 600 bénévoles = 69 100 heures

535 salarié.e.s – 212 ETP



13,5 Millions € de budget cumulé

- 79 600€ pour la + petite structure
- 1 946 000€ pour la + grande Structure

Source bilan SENACS données 2023 – Système d'Echanges National des Centres Sociaux



Axe 4 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ANIMATION LOCALE

- **Fonds d'aide exceptionnel 2024 CAF pour 3 structures AVS en grande difficulté** : CS Revivre, CS Le Ricochet et EVS Alpev

- **Suivi Initiative 2607**
 - DLA Flash 2024 : CSC ASA, CS Revivre, CS Le Ricochet et EVS Alpev
 - DLA individuel 2024 : EVS 26 FK
 - Accompagnement Post-DLA 2024 : EVS Mont'a la Feira
 - Accompagnement collectif 2024/2025 : CS et EVS d'Ardèche volontaires avec la FACS

- **Lancement méthodologie de la démarche de renouvellement des projets sociaux pour 18 structures AVS, pour la période 2026 -2029**

Accompagnement de nouveaux projets AVS :

- Projet CSC Les Gorges de l'Ardèche (agréé pour 2025 -2026)
- Projet EVS BSA (agréé pour 2025)

Fermeture du CS ASA



3 orientations :

- aire le lien avec les familles
- édérer les relations partenariales
- avoriser l'appropriation du SDSF par les élus locaux

3.3.1.2. Actions engagées et résultats

- ✓ Organisation d'une **journée d'évaluation et de bilan** du SDAVS, définition des nouvelles orientations pour la période 2025-2026
- ✓ Accompagnement des structures AVS à compléter l'**observatoire SENACS 2024**
- ✓ Lancement des travaux de **renouvellement des projets sociaux**
- ✓ Accompagnement à la **création de 2 nouvelles structures** : 1 EVS sur Bourg St Andéol et un CS sur les Gorges de l'Ardèche
- ✓ **Fermeture d'un CS** sur Aubenas et accompagnement de la collectivité pour la reprise des activités de la structure

3.3.1.3. Perspectives 2025

- ✓ Déployer la démarche collective de renouvellement des projets sociaux
- ✓ Rédaction des FA au profit de la feuille de route du SDSF
- ✓ Contribution aux travaux engagés par la CNAF au profit de l'actualisation de la lettre circulaire encadrant les structures de l'AVS (Cf. organisation d'un focus groupe)
- ✓ S'approprier la nouvelle circulaire AVS attendue pour fin 2025 et la déployer
- ✓ Finaliser la démarche d'agrément des 2 nouvelles structures d'AVS
- ✓ Asseoir le cothem et organiser ses travaux
- ✓ Renouveler la convention avec la FACS
- ✓ Accompagner les zones blanches à se doter d'un équipement d'AVS

4. ANNEXES

ANNEXE 1 – Arrêté du 4 juillet et ses annexes

6 juillet 2024
38 sur 208

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

4.1.1. Arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs

NOR : TSSA2417478A

Publics concernés : caisse nationale des allocations familiales et caisses d'allocations familiales ; direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ; préfets ; conseils départementaux ; comités départementaux des services aux familles.

Objet : modalités de collecte et de transmission annuelle des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et aux synthèses d'activité des comités départementaux des services aux familles.

Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Notice : cet arrêté a pour objet de définir une liste nationale d'indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles, visée à l'article D. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, et les modalités de renseignement de ces indicateurs.

Ces indicateurs sont collectés dans le cadre du suivi de l'activité des comités départementaux des services aux familles et sont ensuite transmis aux services du Ministre chargé de la famille.

Références : l'arrêté est pris en application de l'article D. 214-2 du code de l'action sociale et des familles. Ses dispositions peuvent être consultées sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D. 214-2 et D. 214-2-1 ;

Vu la loi n^o 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment ses articles 17 et 18,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les listes d'indicateurs communs à tous les comités départementaux des services aux familles dans le cadre des schémas, mentionnés au 3^o du II de l'article D. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, sont annexées au présent arrêté.

Art. 2. – Afin de réaliser le diagnostic territorialisé du schéma départemental des services aux familles prévu au 1^o du II de l'article D. 214-2 du code de l'action sociale et des familles et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions prévu au 2^o du même II, les indicateurs mentionnés en annexe 1 sont mis à la disposition du président et du secrétaire général du comité départemental des services aux familles par la Caisse nationale des allocations familiales, par voie dématérialisée, avant le 31 mars de chaque année.

Ces indicateurs sont renseignés par la Caisse nationale des allocations familiales, la direction générale de la cohésion sociale et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. L'annexe 1 précise pour chaque indicateur l'organisme en charge de son remplissage et le millésime de la donnée, qui correspond à la dernière année connue à la date de la collecte.

Art. 3. – L'annexe 2 établit le socle minimal d'indicateurs de suivi et de pilotage du plan d'actions du schéma départemental des services aux familles, qui est prévu au 2^o du II de l'article D. 214-2 du code de l'action sociale et des familles. Ces indicateurs sont annuellement rapportés dans la synthèse des travaux du comité départemental des services aux familles, en application de l'article D. 214-2-1.

Pour l'ensemble des indicateurs qui les concernent, la direction départementale chargée de la cohésion sociale et le conseil départemental communiquent à la caisse d'allocations familiales, les données nécessaires au renseignement des indicateurs de l'annexe 2.

La caisse d'allocations familiales, en sa qualité de secrétaire du comité départemental des services aux familles, coordonne le recueil de ces données auprès de chacun des services concernés et assure leur transmission par voie dématérialisée à la Caisse nationale des allocations familiales, avant le 1^{er} juillet de chaque année.

Art. 4. – La Caisse nationale des allocations familiales restitue les indicateurs définis dans les annexes 1 et 2, actualisés le cas échéant d'un millésime plus récent, avant le 1^{er} décembre de chaque année à la Direction générale de la cohésion sociale.

Art. 5. – L’arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 4 juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la cohésion sociale,*
J.-B. DUJOL

*Le directeur de la
recherche, des études, de
l’évaluation
et des statistiques,*
F. LENGART

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES INDICATEURS À TRANSMETTRE AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES AUX FAMILLES POUR L’ÉTABLISSEMENT DE LEUR DIAGNOSTIC TERRITORIALISÉ PAR LES ORGANISMES EN CHARGE DE LA COLLECTE OU DE LA CENTRALISATION DE CES DONNÉES

Les organismes en charge de la collecte ou de la centralisation des données à transmettre aux comités départementaux des services aux familles sont désignés dans les tableaux par les acronymes suivants :

- CNAF, Caisse nationale des allocations familiales ;
- DGCS, direction générale de la cohésion sociale ;
- DREES, direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques.

Les indicateurs suivis d’une mention entre crochets [O] sont obligatoires et ceux suivis de la mention [F] sont facultatifs. Chaque donnée doit être renseignée à l’échelle du département ou de la région concernée.

4.1.2. **Thème 1 : Développement et maintien des services aux familles**

<i>No indicateur</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable du remplissage de la donnée</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l’année N – article 2)</i>
Données socio-démographiques et économiques			
TM1_1	Nombre d’enfants âgés de moins de trois ans [O]	CNAF	N-2
TM1_2	Taux de natalité [O]	CNAF	N-1
TM1_3	Nombre de naissances (domiciliées) [O]	CNAF	N-1
TM1_4	Nombre d’enfants de 3 à 11 ans [O]	CNAF	N-4
TM1_5	Nombre d’enfants bénéficiaires de l’allocation d’éducation de l’enfant handicapé (AEEH), par tranches d’âges (0-2 ans, 3-5 ans, 6-11 ans, 12 ans et plus), au 31 décembre [O]	CNAF	N-2
TM1_6	Part des familles monoparentales (tout enfant) [O]	CNAF	N-4

TM1_7	Part des familles nombreuses [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-4</i>
TM1_8	Taux d'activité des femmes de 25 - 54 ans [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-4</i>
TM1_9	Taux d'activité des hommes de 25 - 54 ans [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-4</i>
Offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans			
TM1_10	Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-3</i>
TM1_11	Nombre total de places offertes par un accueil formel [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-3</i>
TM1_12	Nombre de places offertes par les assistants maternels employés par des particuliers [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-3</i>
TM1_13	Nombre de places offertes en Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_14	Nombre de places PSU décidées en investissement [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_15	Nombre de places offertes en EAJE pour lesquels les familles des enfants accueillis bénéficient de la Prestation d'accueil du jeune Enfant (PAJE) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_16	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PSU [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>

<i>No indicateur</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable du remplissage de la donnée</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
TM1_17	Nombre de places EAJE PSU bénéficiant du bonus territoire - Convention territoriale globale (CTG) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_18	Nombre d'assistants maternels agréés et actives employés par un salarié du particulier-employeur au 31 décembre [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_19	Nombre de Maison d'assistants maternels (MAM) [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>
Offre de soutien à la parentalité			
TM1_20	Nombre d'heures de fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_21	Nombre d'actions Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_22	Nombre d'actions Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_23	Nombre de médiateurs en Equivalents temps plein (ETP) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées (selon le type : judiciaire/con- ventionnelle) au 31 décembre [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_25	Nombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année[O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_26	Nombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_28	Nombre de Référents familles (en ETP) dans les centres sociaux [F]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM1_29	Nombre d'espaces de rencontre [F]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>

4.1.3. Thème 2 : L'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels

<i>No</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
TM2_1	Nombre d'Assistants maternels (AM) agréés et actifs de plus de 55 ans [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM2_2	Nombre de demandes d'agrément d'AM au cours de l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>

TM2_3	Nombre de 1ères demandes d'agrément au cours de l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>
TM2_4	Nombre d'agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>
TM2_5	Nombre de premiers agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>
TM2_6	Nombre d'agréments d'AM retirés au cours de l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-3</i>
TM2_7	Nombre d'assistants maternels pour 1 professionnel (en ETP) de Relais petite enfance (RPE) [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM2_8	Part des assistants maternels qui fréquentent un Relai petite enfance (RPE) partis en formation continue au cours de l'année [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>

Thème 3 : L'information et l'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité

<i>NO</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
TM3_1	Nombre de RPE [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM3_3	Nombre de RPE engagés sur une mission d'information renforcée via un "guichet unique" [F]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune [O]	<i>CNAF</i>	<i>N-2</i>

4.1.4. Thème 4 : L'organisation des transitions entre les différents services scolaires, périscolaires, sociaux et médico-sociaux

<i>NO</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
TM4_1	Nombre d'écoles maternelles [O]	CNAF	N-2
TM4_2	Nombre de dispositifs passerelles financés par la branche famille à partir de 2025 [F]	CNAF	N-2
TM4_3	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en EAJE PSU [O]	CNAF	N-2
TM4_4	Part des EAJE PSU du département bénéficiant du bonus inclusion handicap [O]	CNAF	N-2
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » le département [O]	CNAF	N-2
TM4_6	Part des EAJE PSU bénéficiant du bonus mixité sociale [O]	CNAF	N-2
TM4_7	Nombre d'ETP travaillant dans un Pôle ressources handicap [F]	CNAF	N-2

Thème 5 : Qualité (inspection et formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité)

<i>NO</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
Inspection			
TM5_1	Nombre de retraits d'agréments d'AM [O]	DREES	N-3
Qualité			
TM5_2	Nombre d'actions éveil artistique et culturel du jeune enfant (subventionnées par la Direction régionale des affaires culturelles) [F]	DGCS	N-2
TM5_3	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (par le dispositif Informer-Détecter-Accompagner ou par le Centre d'expertise pour l'accueil du jeune enfant de la Cnaf) [F]	CNAF	N-2
TM5_4	Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du Fonds publics et territoire (FPT) [F]	CNAF	N-2

<i>No</i>	<i>Indicateurs régionaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
Formation			
TM5_5	Nombre d'inscrits en première année de formation Educateur Jeune Enfant (EJE) [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_6	Nombre d'inscrits en formation d'Infirmier de Puériculture (IPDE) [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_7	Nombre d'inscrits en formation Auxiliaire de Puériculture (AP) [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_8	Nombre d'inscrits en première année de formation CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]	<i>DGCS</i>	<i>N-2</i>
TM5_9	Nombre d'inscrits en formation de psychomotriciens [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_10	Nombre de diplômés Educateur Jeune Enfant (EJE) dans l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_11	Nombre de diplômés Infirmier de Puériculture (IPDE) dans l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_12	Nombre de diplômés Auxiliaire de Puériculture (AP) dans l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_13	Nombre de diplômés Psychomotriciens dans l'année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>
TM5_14	Nombre de diplômés du CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]	<i>DGCS</i>	<i>N-2</i>
TM5_15	Taux d'interruption de formation d'éducateur de jeune enfant (EJE) en première année [O]	<i>DREES</i>	<i>N-2</i>

Indicateurs des besoins en personnels en EAJE Ces indicateurs sont issus de l'enquête pénurie de personnel en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) réalisée par la CNAF. Les données seront fournies pour les départements dont le taux de réponse à l'enquête sera suffisant.			
<i>No</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Organisme responsable de la collecte</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 31 mars de l'année N – article 2)</i>
TM5_16	Nombre d'ETP manquant selon le type de diplôme	CNAF	N-1
TM5_17	Nombre de places fermées en raison du manque de professionnels	CNAF	N-1
TM5_18	Proportion moyenne d'ETP manquants par type de diplôme	CNAF	N-1

ANNEXE 2

LISTE DES INDICATEURS PRÉVISIONNELS ET DE SUIVI OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS À FOURNIR PAR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

Les organismes en charge de la collecte ou de la centralisation des données à transmettre aux comités départementaux des services aux familles sont désignés dans les tableaux par les acronymes suivants :

- CAF, caisse d'allocations familiales ;
- CD, conseil départemental.

Les indicateurs suivis d'une mention entre crochets [O] sont obligatoires et ceux suivis de la mention [F] sont facultatifs. Chaque donnée doit être renseignée à l'échelle du département concerné.

4.1.5. Indicateurs de suivi de l'activité du CDSF

Ces indicateurs sont à remonter chaque année par les CDSF et portent sur leur activité pendant l'année N-1.

<i>No</i>	<i>Indicateurs départementaux</i>	<i>Année de référence (lors de la transmission au 30 juin de l'année N – article 3)</i>	<i>Membre du CDSF producteur de la donnée</i>
CDSF1	Nombre de réunions du comité plénier [O]	N-1	CAF
CDSF2	Thématiques abordées par les commissions (indicateur qualitatif) [O]	N-1	CAF
CDSF3	Recensement des expérimentations suivies par le comité départemental des services aux familles (Nombre et catégorie d'expérimentations : mode d'accueil innovant ; organisation	N-1	CAF

	territoriale innovante ; soutien à l'accueil inclusif) [O]		
CDSF4	Dates d'adoption et d'échéance du schéma départemental des services aux familles [O]	/	CAF

4.1.6. Indicateurs de suivi des inspections et contrôles des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

<i>No</i>	<i>Indicateur départemental</i>	<i>Année de référence (lors de transmission au 30 juin de l'année N – article 3)</i>	<i>Membre du CDSF producteur de la donnée</i>
CDSF5	Nombre de contrôles conjoints Caf / CD réalisés dans des EAJE PSU [F]	N-1	CD
CDSF6	Nombre de visites de contrôle dans les EAJE PSU réalisées par la Caf [O]	N-1	CAF
CDSF7	Nombre de visites de contrôle réalisées dans des micro-crèches Paje par la Caf [O]	N-1	CAF
CDSF8	Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD (tous EAJE confondus) [O]	N-1	CD
CDSF9	Nombre d'injonctions émises par le CD à des EAJE [F]	N-1	CD
CDSF10	Nombre de fermetures d'établissements décidées par le président du conseil département [O]	N-1	CD
CDSF11	Nombre de fermetures décidées par le préfet [O]	N-1	DDETS

4.1.7. Indicateurs relatifs aux assistants maternels

CDSF12	Nombre de réunions de présentation du métier d'AM organisées par le CD [F]	N-1	CD
CDSF13	Nombre de saisine de la commission consultative paritaire départementale [F]	N-1	CD
Si TM5_1 non fournis	Nombre de retraits d'agréments d'AM [O]	N-1	CD
CDSF14	Nombre de visites de contrôle chez des AM réalisés par le CD au cours de l'année [O]	N-1	CD

Cibles fixées par le schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Ces indicateurs sont à renseigner au lancement du schéma ou si celui-ci est révisé, pour l'année N et les années suivantes jusqu'à échéance du schéma. Ils correspondent à des indicateurs de l'annexe 1, dont le suivi sera réalisé par le biais des collectes nationales.

No de l'indicateur dans l'annexe 1	Indicateur départemental (Nom de l'indicateur dans l'annexe 1)	Cibles déclarées par le comité départemental des services aux familles (CDSF)						
		Année de lancement du schéma (N)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Echéance du SDFS (N+6)
TM1_11	Nombre de places offertes en EAJE PSU [O]							
TM1_26	Nombre de lieux ressources à la parentalité [O]							
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE [O]							
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune [O]							
TM4_2	Nombre de dispositifs passerelles [O]							
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » le département [O]							
CDSF5	Nombre de contrôles d'EAJE conjoints CAF / CD [F]							

CDSF8	Nombre de visites de contrôle dans des EAJE réalisées par le CD (tous EAJE confondus) [O]							
--------------	---	--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE 2 – Indicateurs complétés

Cibles SOSF en rouge		2023	Evolution (en %)	2022	Evolution (en %)	2021	Evolution (en %)	2020
Données socio-démographiques et économiques								
TM1_1	Nombre d'enfants de moins de trois ans au 31 décembre [O] (non diffusable)			8 618	-1,4%	8 737	-4,3%	9 130
TM1_2	Taux de natalité [O]	7,6%	-9,5%	8,4%	-3,4%	8,7%	3,6%	8,4%
TM1_3	Nombre de naissances (domiciliées) [O]	2 551	-8,0%	2 773	-4,0%	2 890		
TM1_4	Nombre d'enfants de 3 à 11 ans [O]							29 202
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH au 31 décembre [O]	1 400	8,9%	1 286	9,3%	1 177	0,1%	1 176
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges : 0-2 ans au 31 décembre [O]	23	-4,2%	24	-25,0%	32	3,2%	31
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 3-5 ans au 31 décembre [O]	109	-5,2%	115	22,3%	94	-2,1%	96
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 6-11 ans au 31 décembre [O]	537	7,6%	499	7,8%	463	-7,0%	498
TM1_5	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH, par tranches d'âges 12 ans et plus au 31 décembre [O]	731	12,8%	648	10,2%	588	6,7%	551
TM1_6	Part des familles monoparentales (tout enfant) [O]					14,3%	3,7%	13,8%
TM1_7	Part des familles nombreuses [O]					7,3%	0,3%	7,3%
TM1_8	Taux d'activité des femmes de 25 - 54 ans [O]					89,7%	0,2%	89,6%
TM1_9	Taux d'activité des hommes de 25 - 54 ans [O]					94,1%	0,0%	94,1%
Offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans								
TM1_10	Taux de couverture des enfants de moins de 3 ans par une offre d'accueil formel [O]			65,2%	5,5%	61,7%	4,6%	59,0%
TM1_11	Nombre total de places offertes par un accueil formel [O]			5 616	4,1%	5 395	0,1%	5 390
TM1_12	Nombre de places offertes par les assistants maternels employés par des particuliers [O]			3 250	5,8%	3 072	-2,9%	3 163
TM1_13	Nombre de places offertes en EAJE PSU [O]	1 533	-0,4%	1 539	4,7%	1 470	2,3%	1 437
TM1_14	Nombre de places PSU décidées en investissement [O]	-		56		ND		ND
TM1_15	Nombre de places en EAJE PAJE [O]			214	18,1%	181	13,6%	159
TM1_16	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PSU [O]	65	0,0%	65	3,2%	63	1,6%	62
TM1_17	Nombre de places EAJE PSU bénéficiant du bonus territoire CTG [O]	1 450	12,0%	1 295		ND		ND
TM1_18	Nombre d'assistants maternels agréés et actifs employés par un salarié du particulier-employeur au 31 décembre [O]	955	-2,7%	982	-4,1%	1 024	-3,1%	1 057
TM1_19	Nombre de Maison d'assistant maternel (MAM) [O]			35		ND		ND
TM1_18	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (IDA + CEPAGE) [F]							
Dispositif parentalité								
TM1_20	Nombre d'heures de fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP) [O] (COG 04-18)	3 723	2,5%	3 633	5,9%	3 429	9,2%	3 140
TM1_21	Nombre d'actions Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) [O]	19				17	0,0%	17
TM1_22	Nombre d'actions Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) [O]	105				81	102,5%	40
TM1_23	Nombre de médiateurs en Equivalents temps plein (ETP) [O]	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées [O]	139	-32,9%	207	12,5%	184	61,4%	114
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées type judiciaire [O]	49	-55,9%	111	44,2%	77	133,3%	33
TM1_24	Nombre de mesures médiation familiale terminées type conventionnelle [O]	90	-6,3%	96	-10,3%	107	32,1%	81
TM1_25	Nombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année [O]	361	-22,9%	468	22,5%	382	65,4%	231
TM1_26	Nombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...) [O]	-						
TM1_28	Nombre de Référents familles (en ETP) dans les centres sociaux [F]							
TM1_29	Nombre d'espaces de rencontre [F]							

Pénurie et professionnels de la petite enfance								
TM2_1	Nombre d'AM agréées et actives de plus de 55 ans [O]	281	2,6%	274	-1,4%	278	-3,1%	287
TM2_2	Nombre de demandes d'agrément d'AM au cours de l'année [O]			321	5,9%	303	-13,2%	349
TM2_3	Nombre de 1ères demandes d'agrément [O]			108	5,9%	102	22,9%	83
TM2_4	Nombre d'agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			315	9,8%	287	-15,3%	339
TM2_5	Nombre de premiers agréments d'AM délivrés au cours de l'année [O]			103	19,8%	86	17,8%	73
TM2_6	Nombre d'agréments d'AM retirés au cours de l'année [O]			13	-13,3%	15	-67,4%	46
TM2_7	Nombre d'assistants maternels pour 1 professionnel (ETP) de Relais petite enfance (RPE) [O]	37,0	-2,3%	37,9	-2,3%	38,7	-3,4%	40,1
TM2_8	Part des AM qui fréquentent un Relai Petite Enfance (RPE) parties en formation continue au cours de l'année [O]	26,7%		ND		ND		ND
Enfance-Jeunesse								
TM3_1	Nombre de RPE [O]	26	0,0%	26	0,0%	26	0,0%	26
TM3_2	Nombre d'ETP financés par la Caf dans les RPE [O]	26	-0,4%	26	-1,7%	26	0,2%	26
TM3_3	Nombre de RPE engagés sur une mission d'information renforcée via un "guichet unique" [F]	5						
TM3_4	Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un RPE implanté sur la commune [O]	100,0%						
TM4_1	Nombre d'écoles maternelles [O]	46	-13,2%	53	-8,6%	58	-4,9%	61
TM4_2	Nombre de dispositifs passerelles financés par la branche famille [F] à partir de 2025			-		-		-
Inclusion								
TM4_3	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en EAJE PSU [O]	41	-18,0%	50				
TM4_4	Part des EAJE PSU du département bénéficiant du bonus inclusion handicap [O]	40,0%	-21,2%	50,8%	18,5%	42,9%	-1,6%	43,5%
TM4_5	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » dans le département [O]	13	0,0%	13				
TM4_6	Part des EAJE PSU bénéficiant du bonus mixité sociale [O]	29,2%	-9,5%	32,3%	1,8%	31,7%	31,2%	24,2%
TM4_7	Nombre d'ETP travaillant dans un Pôle ressources handicap [F]							
Qualité								
TM5_2	Nombre d'actions éveil artistique et culturel du jeune enfant (subventionnées par la Direction régionale des affaires culturelles) [F]							
TM5_3	Nombre d'EAJE bénéficiant d'un appui à l'ingénierie renforcée (par le dispositif Informer-Détecter-Accompagner ou par le Centre d'expertise pour l'accueil du jeune enfant de la Cnaf) [F]							
TM5_4	Nombre d'EAJE bénéficiant de l'axe qualité du Fonds publics et territoire (FPT) [F]							
Formation								
TM5_8	Nombre d'inscrits en première année de formation CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]	47	0,0%	47	27,0%	37	-21,3%	47
Formation - données au niveau de la région : Auvergne-Rhône-Alpes								
TM5_5	Nombre d'inscrits en première année de formation Educateur Jeune Enfant (EJE) [O]	246	-4,3%	257	7,5%	239	48,4%	161
TM5_6	Nombre d'inscrits en formation d'infirmier de Puériculture (IPDE) [O]	171	4,3%	164	15,5%	142	3,6%	137
TM5_7	Nombre d'inscrits en formation Auxiliaire de Puériculture (AP) [O]	1 063	9,0%	975	14,2%	854	5,0%	813
TM5_9	Nombre d'inscrits en formation de psychomotriciens [O]	141	2,2%	138	0,0%	138	0,7%	137
TM5_10	Nombre de diplômés Educateur Jeune Enfant (EJE) dans l'année [O]	175	8,7%	161	1,3%	159	-9,1%	175
TM5_11	Nombre de diplômés Infirmier de Puériculture (IPDE) dans l'année [O]	157	14,6%	137	4,6%	131	-0,8%	132
TM5_12	Nombre de diplômés Auxiliaire de Puériculture (AP) dans l'année [O]	780	16,2%	671	-4,7%	704	-0,6%	708
TM5_13	Nombre de diplômés Psychomotriciens dans l'année [O]	134	2,3%	131	0,8%	130	106,3%	63
TM5_14	Nombre de diplômés du CAP Accompagnement éducatif petite enfance (EPE) [O]							
TM5_15	Taux d'interruption de formation d'éducateur de jeune enfant (EJE) en première année [O]	7,80%	32,2%	5,90%	110,7%	2,80%		-
Besoin de professionnels de la petite enfance								
TM5_16	Nombre d'ETP manquant selon le type de diplôme							
TM5_17	Nombre de places fermées en raison du manque de professionnels							
TM5_18	Proportion moyenne d'ETP manquants par type de diplôme							